

DÉCEMBRE 2023

Numéro 24

BULLETIN MUNICIPAL



BIENVENUE A *Réalville*

Sommaire

- Le mot du Maire,	P.3
- Invitation vœux, un défi à relever,	P.4
- Le nouveau site Internet de la Commune,	P.5
- Les finances publiques 2023,	P.6/7
- Les réalisations d'investissements 2023,	P.8/9/10/11/12/13/14
- Les projets à venir pour 2024,	P.15
- Le marché hebdomadaire,	P.16
- Les animaux errants,	P.17
- Petites villes de demain,	P.18
- Un départ à la retraite, Le Cross de l'école,	P.19
- Les écoles communales,	P.20/21
- Pays Midi Quercy	P.22/23
- ENEDIS	P.24
- Dispositif Patients à Haut Risque Vital,	P.24/25
- L'application gratuite Panneau Pocket,	P.26
- Le permis de louer,	P.27
- Perte ou vol de documents officiels, nouveaux arrivants	P.28
- L'Etat Civil 2023,	P.29
- Le recensement citoyen,	P.30
- France Services Caussade	P.31
- Les associations,	P.32 à 47
- SIEACA	P.48
- Les déchets sauvages, le cimetière communal,	P.49
- Les déchèteries du Quercy Caussadais,	P.50/51
- L'urbanisme,	P.52
- Je vote en 2024	P.53
- Nos enfants, citoyens Réalvillois	P.54/55
- Tri à la source des biodéchets,	P.56
- Numéros utiles,	P.57
- C'est bon à savoir,	P.58/59
- Meilleurs vœux !	P.60





Le mot du Maire

Nous voici déjà à mi-chemin de cette mandature dont le démarrage fut atypique par bien des aspects.

Il y a toujours de nombreux nuages qui s'accumulent dans le ciel de cette année 2023 : prix de l'énergie et les grandes questions énergétiques, le défi climatique, l'inflation, les entreprises en difficultés, toujours la guerre en Ukraine et depuis quelques semaines le conflit Israélo-Palestinien. Ils sont nombreux et ce lot d'incertitudes peut nous pousser à des élans de crainte et de pessimisme.

Nous traversons une époque infiniment complexe et les équilibres que nous avons toujours connus semblent menacés. En tant que maire, en tant que citoyen, je ne peux m'empêcher d'être inquiet pour l'avenir de chacun d'entre nous. Jamais autant de maires n'ont démissionné de leurs fonctions que ces dernières années. Gérer une commune en faisant face aux injonctions contradictoires, à la complexification des procédures et la raréfaction des moyens, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exigent de la résistance et un engagement de chaque instant, sans perdre la foi qui nous anime mon équipe et moi, pour mener à bien les projets nécessaires.

Notre "Bien vivre ensemble", c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous. Il est fait de tous ces petits riens qui pourraient donner un autre visage à notre village. Les incivilités demeurent présentes dans notre vie quotidienne. Certains comportements sont davantage visibles et audibles : le non-respect des règles de circulation sur la voie publique, les stationnements hasardeux ou interdits, ou encore le bruit en journée ou soirée voire la nuit, sans compter les déjections canines. Chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de son logement ainsi que de la gestion des déchets. La bataille de la propreté concerne chaque citoyen.

Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'universalisme, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes.

L'année dernière à la même époque et les années précédentes, il vous était recommandé de prendre soin de vous afin de préserver votre santé et lutter contre la Covid 19. Cette année, on nous demande de nous responsabiliser dans notre comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques. Il y va donc de la responsabilité de chacun dans nos bâtiments publics et privés de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage. Pourtant, nous savons nous adapter (la période COVID nous l'a rappelé) et tentons tous, chacun à notre manière, de « ne pas subir », et de faire notre possible pour protéger nos familles et nos proches.

Nous voulons surtout ne pas ralentir le rythme des travaux et des investissements et se laisser gagner par la morosité et le défaitisme, mais aller de l'avant, nos ambitions sont intactes pour Réalville.

Je profite de ce bulletin municipal et du mot du maire pour remercier mes adjoints pour leur travail, leur présence et leur soutien, les conseillers municipaux pour leur investissement et surtout les employés communaux qui font vivre et avancer la commune par leur travail.

Je vous souhaite une année pleine de chaleur humaine, de projets, de convivialité, mais aussi d'une certaine forme de résilience qui nous permettra de traverser les épreuves et de les surmonter.

André MOURGUES.

Invitation



Monsieur André Mourgues, Maire, ses adjoints et ses conseillers municipaux seraient honorés de votre présence à la cérémonie des vœux de la municipalité :

Le vendredi 19 janvier 2024,

à 19h30



à la salle des fêtes

Un apéritif dinatoire vous sera offert !

Nous vous attendons nombreux.



Plusieurs blasons de la commune sont insérés dans ce bulletin, je vous lance un défi, serez-vous prêt à le relever ?

Comptabilisez le nombre de blasons identiques à celui-ci, (sans comptabiliser ce modèle).



Remplissez le coupon-réponse ci-joint.

Déposez-le en dans la boîte aux lettres devant la mairie.
Les coupons gagnants seront tirés au sort le soir des vœux,
le vendredi 19 janvier 2024.

Le gagnant remportera une récompense !



NOUVEAU SITE WEB

www.realville.fr

Afin de vous offrir une meilleure expérience de navigation, et pour mieux vous informer sur diverses thématiques, nous mettons en ligne une nouvelle version de notre site internet.

Ce nouveau site web propose une présentation plus claire et plus complète. Il est accessible 24h/24 de n'importe quel périphérique connecté à Internet. Qu'il soit consulté sur ordinateur, tablette ou mobile, le site de la commune de Réalville s'adapte automatiquement à la taille de l'écran.



Version smartphone



Le COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

70	Produits de service	98 013 €
73	Impôts et taxes	893 734 €
74	Dotations et participations	542 163 €
013/75/77	Autres produits gestion	62 917 €

Total recettes 1 596 827

11	Charges à caractère général	375 219 €
12	Charges de personnel	676 657 €
14	Atténuation produits	100 252 €
65	Charges gestion courante	221 717 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	26 462 €
67	Charges exceptionnelles	4 418 €

Total dépenses 1 404 726 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1022	Remboursement TVA	11 560 €
	Taxe d'urbanisme	48 762 €
1068	Excédent de fonctionnement	200 000 €
13	Subventions	104 942 €
165	Caution	133 €

Total recettes 365 397

16	Capital emprunts	147 944 €
20+21+23	Investissements	629 703 €

Total dépenses 777 647 €

RAPPEL : Les subventions à percevoir concernant les projets d'investissement payés en 2022 seront encaissées sur le budget 2023 et 2024.

Le compte administratif 2022 s'inscrit dans un contexte financier inflationniste. Depuis mars 2022, les collectivités sont confrontées à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. Il faut faire face aux décisions imposées par le gouvernement (hausse de 3,5% du point d'indice au 1er juillet 2022 pour les rémunérations du personnel).

ANALYSE FINANCIÈRE de la commune.

L'analyse est effectuée à partir des données de l'exercice 2022.

- **Les DÉPENSES** de fonctionnement ont augmenté de 3,70 % par rapport à 2021.

Elles représentent 670 €/h contre 872€/h pour la moyenne des communes de même strate.

Les charges de personnel représentent 50,97 % des dépenses. Elles sont inférieures à la moyenne régionale (341 €/h contre 395 €/h).

Les charges financières représentent 2,07 % des dépenses, en baisse par rapport à 2021.

- **Les RECETTES** ont augmenté de 4,20 % par rapport à 2021.

Les ressources fiscales représentent 53,90 % des recettes.

Les dotations et participations représentent 36,80 % des recettes. La plus grande part des dotations est de 410 767 €, soit 215 €/h.



• L'AUTOFINANCEMENT

- **La CAF BRUTE** traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). En 2022 elle est de 192 102 €, en hausse de 7,50 % par rapport à 2021. Un taux de CAF brute supérieure à 10 % est considéré comme satisfaisant.

Celui de la collectivité est de 13,04 %. En 2021, il était de 12,64 %.

- **La CAF NETTE** mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge globale de la dette. En 2022 elle est de 44 450 € contre 34 179 € en 2021.

- **Le ratio de rigidité des charges structurelles** mesure les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Le seuil critique généralement admis est de 55 %. En 2022, il est de 48,97 %.

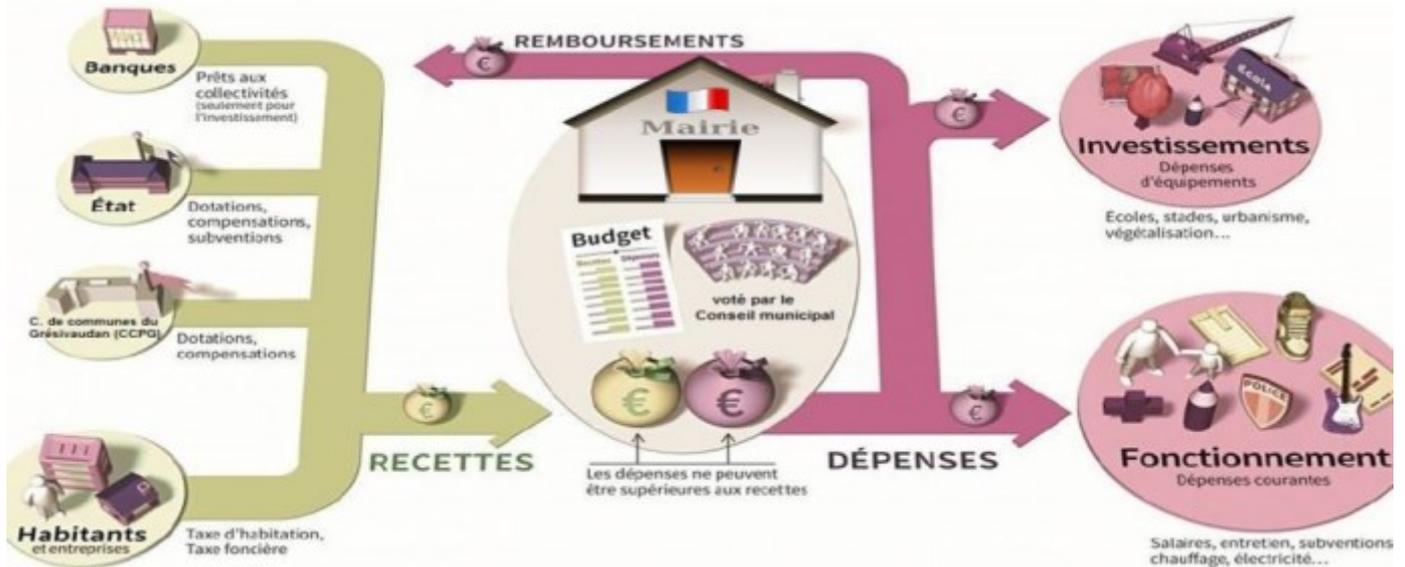
Détail des programmes d'investissements 2022

- Boulevard Virazels : 481 361 €
- Enfouissement réseau électrique Virazels : 48 281 €
- Achat matériel Glutton nettoyage voirie : 19 360 €
- Aménagement accès services techniques : 32 598 €
- Réseau Pluvial Rue Delzars : 8 135 €
- Achat Véhicule : 7 146 €
- Voirie 2021 Solde : 13 380 €
- Renouvellement extincteurs : 3 100 €
- Fosse cinéraire cimetièrre : 2 905 €
- Matériels école : 3 199 €
- Matériels restaurant scolaire : 4 959 €
- Matériels Mairie : 4 357 €
- Coulée verte : 922 €

L'ENDETTEMENT

- Le niveau d'endettement.
L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 1 077 007 €, soit 564€/h contre 876€/h pour la strate régionale.

- La capacité de désendettement est exprimée en année de CAF Brute.
En 2022, elle est de 5,62 (6,87 en 2021).
L'endettement est maîtrisé.



⇒ **Les taxes locales pour l'année 2023**



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

	Taux votés Part COMMUNE 2023 <i>Pas d'augmentation</i>	Taux moyens communaux 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023
		Au niveau NATIONAL	Au niveau DÉPARTEMENTAL	
TAXE FONCIÈRE (bâti)	40,96	37,72	59,75	149,38
TAXE FONCIÈRE (non bâti)	119,26	50,14	120,44	301,10
Cotisation Foncière des Entreprises	19,49	26,50	/	53,00
TAXE D'HABITATION (résidences secondaires)	15,12			

Maintien des taux d'imposition pour la part Communale depuis 2008.

Les réalisations d'Investissements 2023



En 2023 nous avons continué à investir pour le bon état de la commune et le bien-être des Réalvilloises et Réalvillois.

La venelle qui mène du boulevard Rodriguez à l'école est terminée. Le trottoir qui la prolonge est lui aussi achevé. La barrière qui empêche les voitures de remonter de l'école vers l'ancienne mairie de Cayrac est installée.

- Les jeux pour les enfants près de la salle des fêtes sont installés, l'aménagement final est prévu courant du premier trimestre 2024. Nous allons sécuriser le puits, faire installer la clôture tout autour du parc à jeux, pour assurer la tranquillité des mamans et des enfants et empêcher les chiens de laisser leur déjection, et terminer l'élagage des arbres. La clôture sera de la ganivelle de robinier.
- Le parking de covoiturage est terminé à l'exception du marquage au sol et les véhicules sortant de derrière la Bodega et de la cour de l'ancienne école devront utiliser le passage construit près des bornes de recharge des batteries de voitures électriques. La sortie, vers la RD 820, entre la bibliothèque et le cabinet des kinés sera interdite.
- Nous avons investi 105 000 € pour l'entretien des chemins de la commune qui se sont beaucoup dégradés avec les périodes de sécheresse.
- Le toit de la mairie a nécessité des travaux et nous avons fait intervenir un couvreur à plusieurs reprises pour l'étanchéité de ce toit et le nettoyage des chenaux bouchés par les fientes de pigeons. Fin novembre cette même entreprise est intervenu sur le toit de l'église pour procéder à l'enlèvement du filet, la réparation très partielle de la charpente et au nettoyage des tuiles et des chenaux.
- Il ne restait plus beaucoup d'arbres dans la cour de l'école primaire, 11 muriers platanes stériles ont été plantés, et un dernier dans la cour de l'école maternelle.

Nous avons acheté des tables de pique-nique, équipées d'un toit individuel, qui sont installées dans la cour de l'école maternelle en remplacement de la vieille structure en bois.

- Le puit de l'école est remis en service et nous avons installé un système d'irrigation pour arroser les plantes du village, jusqu'à l'église et de l'école. L'arrosage sera soumis à autorisation préfectorale bien sûr. Merci aux agents communaux pour leur implication sur ce projet qui fera économiser à la commune des frais liés à la consommation d'eau.

Les travaux d'entretien sont permanents autant à salle des fêtes, à l'école et dans les divers bâtiments communaux. Il y a eu un gros travail de peinture routière, passages piétons de la RD 820, places de parking, signalisation routière, barrières des promenades, de la place Jean-Jaurès et bancs des promenades.

Un bilan des panneaux de voirie sera également fait en ce début d'année.

Notre équipe communale œuvre au quotidien pour faire de Réalville un village accueillant et où il fait bon vivre !

MERCI BEAUCOUP !
POUR VOTRE CONFIANCE !



LA VOIRIE

Certains d'entre vous se plaignent, à juste titre, de l'état de la voirie.

La commune doit essayer d'entretenir plus de cinquante kilomètres de routes goudronnées.

Tous les ans nous dépensons plus de 100 000 euros dans des travaux de voirie. C'est insuffisant mais le coût des matières premières et de la main d'œuvre augmentent régulièrement. Les périodes de sécheresses et les véhicules toujours plus lourds font que les chaussées se dégradent toujours plus vite.

Nous avons décidé de mettre en place un plan triennal dans lequel nous définirons les priorités. Ce plan fera l'objet du lancement d'un marché, d'une valeur de 150 000 euros, et composé de trois tranches. Une tranche ferme la première année et deux tranches conditionnelles les deux années suivantes.

Les deux tranches conditionnelles, de part leur souplesse, nous permettent de modifier les priorités en cas de besoin.

Si les dotations de l'état le permettent nous investirons 150 000 euros par an.

Les travaux d'entretien de la voirie sont très peu subventionnés, moins de 25 000 euros par an.

Travaux réalisés en 2023 :

Chemins du PECH, de GANDILLOU, de CHÂTEAU VIEUX, de RATIÉ,

Les Chemins de BELAIR, de la MAGDELEINE, de GRANÈS et de MARIEUX ont été définis comme des chemins non prioritaires qui feront l'objet d'une intervention avec le PATA dans la limite du tonnage affecté en 2023, en attendant leur éventuelle programmation en investissement.



Chemin du Pech - Le revêtement de surface était très usé avec une présence de râpures. De grosses déformations étaient constatées dans les zones avec une forte pente en long ainsi que des fissurations longitudinales.



Chemin de Gandillou - Le revêtement en partie basse était très abîmé avec de nombreuses rustines en enrobé à froid très inconfortable à la conduite. Ce chemin présente une emprise foncière limitée ne permettant pas un élargissement. Les accotements étaient de faible largeur. L'épaisseur de la structure en partie basse était faible et méritait d'être renforcée au vu du trafic constaté.

Chemin de Château Vieux - Le revêtement en surface était usé sans grosses déformations en profondeur. Les eaux pluviales ne sont pas correctement canalisées. Les véhicules roulaient dans la rive qui se tassait car celle-ci n'était pas structurée.

INFOS TRAVAUX VOIRIE



Nos réalisations

► AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC DES CÈDRES

Dans la continuité de l'aménagement de la coulée verte, à proximité des écoles, de la salle des fêtes, du bourg et afin de satisfaire les plus petits Réalvillois, nous avons installé une aire de jeux au Parc des Cèdres ! En effet, les plus grands se retrouvent régulièrement au CITY STADE qui a grand succès. Il est maintenant possible de dégourdir les plus jeunes en toute sécurité. Vous, parents, vous pouvez les surveiller dans un cadre naturel, ombragé et clôturé en pratiquant une activité sportive à l'aide des divers postes de travail santé fitness.

La commission sécurité a validé en décembre dernier les différents aménagements. L'éclairage sera finalisé deuxième quinzaine de janvier. La clôture, elle aussi en robinier, permettra de sécuriser l'ensemble du parc. Espérons que la météo soit clémente afin que ces derniers aménagements soient finalisés. Un terrassement général permettra une mise à plat du terrain. **L'ouverture au public se fera au court du 1er trimestre 2024.**

Afin de respecter ce cadre naturel, les jeux ainsi que la clôture ont été installés en ROBINIER.

Pourquoi avoir choisi ce bois ?

L'ÉVEIL SUSCITÉ PAR LE BOIS,

C'est bien connu : les enfants rêvent de cabanes en bois. En effet, **le bois stimule l'imaginaire**. À partir d'une structure bois, les plus jeunes peuvent facilement entrer dans la peau du personnage qu'ils souhaiteraient être à cet instant précis, au milieu de cabanes, de ponts-de-singe ou de diverses structures à grimper. Les contenus ludiques renvoient souvent à des activités simples, que les enfants peuvent expérimenter dans l'environnement naturel : saut, franchissement d'obstacles, balancement, glisse, équilibre... D'ailleurs, le fait d'utiliser du bois répond aux exigences des fonctions sensorielles des enfants. Certaines essences, comme le robinier, **stimulent le sens du toucher, les capacités motrices**, mais est aussi un élément essentiel pour le développement des enfants : **l'évaluation de la prise de risques**. Une expérience sensorielle que les enfants peuvent également retrouver au niveau de tous les jeux proposés sur cette aire entièrement sécurisée !

UN BOIS RESISTANT—LE ROBINIER,

Connu pour sa longévité, très résistant aux agressions extérieures (insectes, champignons, aléas climatiques), le robinier garantit la durabilité des installations. Imputrescible face à l'humidité, stable dans le temps, il peut être implanté dans le sol sans ajout d'une protection chimique. Son design est exceptionnel ! En effet, le schéma de croissance du bois, tout azimut, est utilisé par certains fournisseurs qui, en s'abstenant de le travailler, créent des jeux uniques, déstructurés et merveilleux. Comme toutes les essences, le robinier répond à la norme EN 335-2, relative aux classes d'emploi. Mais rien à craindre, le robinier est classe 4, au même titre que le châtaignier et le chêne.

Enfin, le robinier peut se marier avec d'autres matériaux, notamment l'inox.

Naturellement imputrescible, le robinier préserve l'environnement alentour de par son absence de traitement et permet à l'utilisateur de ne réaliser aucun entretien.

NOS PARTENAIRES :





AIRE DE JEUX
PARC DES CÈDRES



► LE LOTISSEMENT COMMUNAL "L'ENCLOS DE HAUTERIVE"

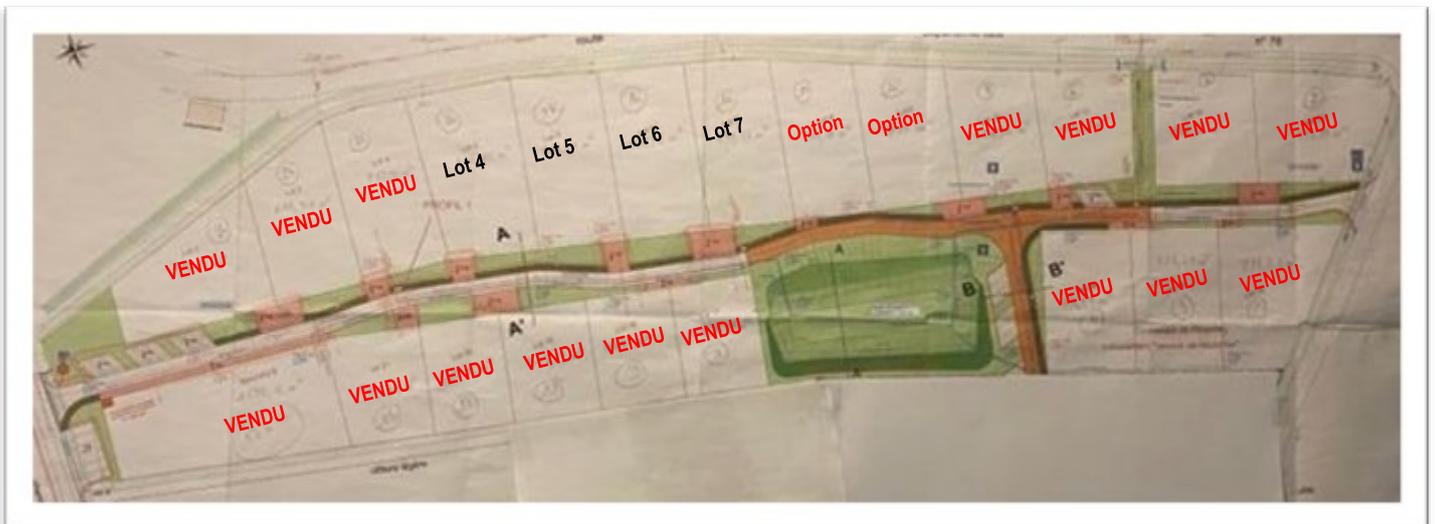
Tout doucement notre lotissement se remplit et des maisons sortent de terre. La plupart sont déjà habitées. L'année dernière à la même époque il ne restait plus que deux terrains à vendre. Malheureusement les taux d'intérêt des prêts n'ont cessé d'augmenter et les conditions d'obtention se sont durcies.

Un projet de construction qui était finançable au mois de janvier de cette année ne l'était plus quelques mois plus tard. Plusieurs projets ont dû être abandonnés. A ce jour quatre terrains restent à vendre (et 2 sous option) sous réserve que les projets en cours se réalisent.

La construction de la micro crèche privée a commencé. En revanche, Tarn et Garonne Habitat, dont le permis de construire deux T2, deux T3 et deux T4 a été accordé depuis plus d'un an et n'a toujours pas commencé la construction des logements sociaux.

Malgré cela, le rythme de vente des terrains est satisfaisant car sur vingt deux terrains commercialisables, en trois ans seize ventes ont été réalisées.

Je vous invite à vous rendre au secrétariat de mairie pour divers renseignements.



► CHEMIN PIÉTONNIER LIAISON DOUCE EN TROIS TRANCHES

De plus en plus de piétons, promeneurs, enfants, collégiens ou lycéens empruntent le chemin de Vinche et celui de Magdelaine. De nombreux automobilistes circulent sur cette voie et souvent bien trop vite.

A la demande des piétons et de certains membres du conseil municipal, nous avons décidé de sécuriser ce parcours par la création d'un cheminement piéton. Ce cheminement de 1 125 mètres se situe en zone urbanisée. Il s'inscrit également dans le développement programmé « **Petite ville de demain** » dans lequel la commune a inscrit sa volonté de relier les lotissements au centre bourg. Cet aménagement est dans la zone de protection des bâtiments historiques, ce qui implique que le projet, dans sa partie basse est soumis au dépôt d'un permis d'aménager auprès des autorités compétentes.

Cette création pourra permettre la desserte des différentes infrastructures de la commune grâce au développement des modes de déplacements actifs comme la marche à pied par exemple.

Pour cela, les fossés seront reprofilés et busés et des couches successives de grave 0/80 et 0/20 permettront de créer le trottoir. Les piétons seront protégés par une bordure de 14 centimètres et la partie piétonne sera recouverte d'un revêtement type grave émulsion.

Suivant la topologie les trottoirs seront situés à gauche ou à droite de la route et la traversée de la chaussée sera sécurisée par des passages piétons.

Nous avons lancé un marché contenant trois tranches, la première ferme et les deux autres conditionnelles. Le montant total des travaux était estimé à 392 284 € hors relevé topo et études préliminaires.

LA TRANCHE 1, d'une longueur de 405 mètres, dont les travaux doivent commencer début janvier, débute au carrefour du chemin de la Magdelaine et se termine au carrefour avec le chemin de Magdelaine Nord. Le montant des travaux de la première tranche est de **114 127,86 € TTC**. **Les travaux de la première tranche débuteront première quinzaine de janvier. Ils dureront entre 6 à 8 semaines.**

LA TRANCHE 2 démarre au carrefour de Magdelaine nord jusqu' au chemin de Gandillou et mesure 521 mètres. Les travaux sont identiques à la tranche 1 et coûteront **150 748,94 € TTC**.

LA TRANCHE 3 se terminera au lotissement de Canans, ainsi le cheminement doux sera complet. Elle aura une longueur de 212 mètres et un coût de **70 473.85 € TTC**.



L'ordre des tranches deux et trois peut être inversé en fonction de l'état de la voirie, des besoins et du financement.

► L'ADRESSAGE COMMUNAL



base
adresse
locale



En France, l'adresse constitue un enjeu politique de la compétence des communes.

L'existence d'adresses normalisées est indispensable pour :

- Accéder à la fibre,
- Assurer l'accès au secours,
- Faciliter la livraison des colis et des services...



Pour toutes ces raisons, l'Etat fait de l'adresse une donnée de référence et crée la **Base Adresse Nationale (BAN)** en 2015.

La loi 3DS officiellement promulguée en février 2022, apporte une nouvelle exigence sur cette compétence.

Désormais, toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont obligées de mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur **Base Adresses Locales (BAL)** afin d'alimenter la **Base Adresse Nationale (BAN)**.

Conformément à la loi 3DS, la commune de Réalville vient d'engager depuis quelques semaines une procédure d'adressage afin de construire une base de données de référence en ce qui concerne les adresses officiellement reconnues par les diverses administrations.

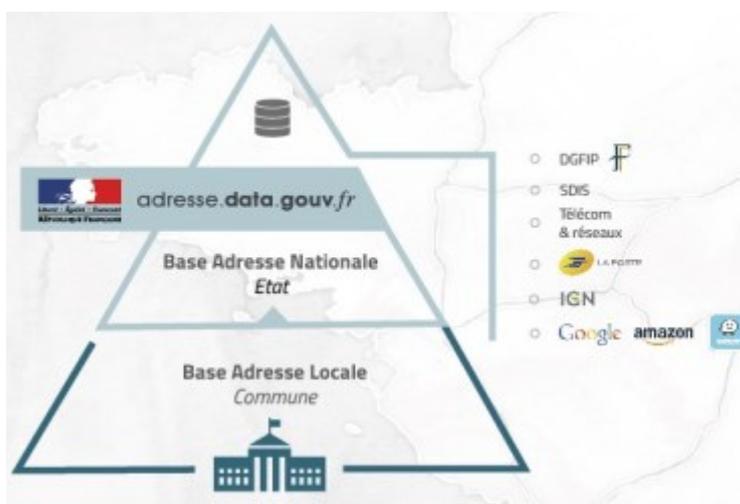
Pour ce faire, elle a fait appel au service ad hoc de la Poste, représenté par Nabil Boutekrabt.

La complétude de cette base permet que les services (sécurité, médicaux, livraisons...) soient délivrés au bon endroit. Cette base nationale est construite par l'addition des bases adresses locales (BAL) produites par les communes.

Ce que l'on peut dire sur ce que nous allons faire est, en résumé, **UN LIEU = UN NOM OU UN NUMÉRO**.

C'est un véritable GPS qui sera à disposition de toute notre société et qui se mettra à jour automatiquement.

Un exemple : si la mairie de Réalville change un nom de place, de rue ou un numéro, les informations iront droit dans les fichiers nationaux. Notre travail est très pointu, tout doit être étudié avec une grande précision, au mètre près.



Les projets d'investissements à venir,

Nous espérons continuer sur l'année 2024 les investissements de manière à embellir notre village. Nous devons avoir une vision sur les années à venir afin de maîtriser notre budget.

Les projets à venir :

- **AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS :**



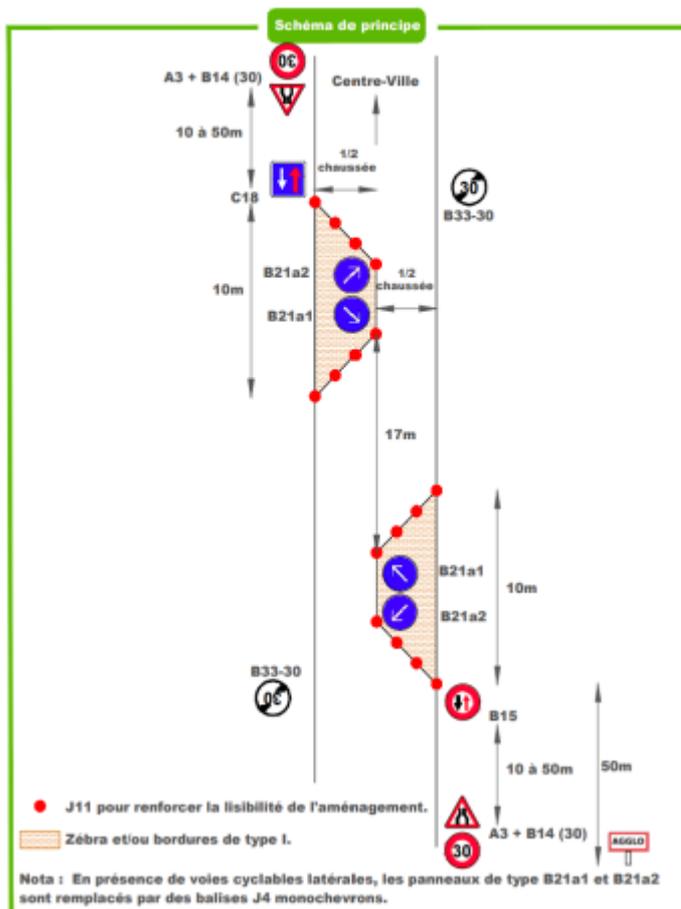
Les études pour ce projet d'agrandissement et de réaménagement du centre de loisirs sont en cours.

Ces aménagements permettront aux enfants de trois ans de profiter de la structure. Notre travail en collaboration avec la PMI et le cabinet d'architecture ARCHISOCELE va s'approfondir tout au long de l'année 2024. Nous déposerons des demandes de subventions auprès des divers partenaires (État, Région, Département ...).

- **SÉCURITÉ DEVANT L'ÉCOLE (CHICANES) :**

Schéma type des différents dispositifs du Département.

Le projet n'est pas encore arrêté. Monsieur le Maire de Cayrac participe à ce projet.



- **ACCÈS PMR ENTRE L'ÉCOLE ET LA SALLE DES FÊTES,**
La création d'un trottoir sécurisé permettra un cheminement adapté pour tous.
- **RÉSEAU PLUVIAL DEVANT L'ÉCOLE,**
Une partie du réseau pluvial est à revoir entièrement. Des devis sont en cours de chiffrage.
- **PASSAGE PIÉTONNIER SOUS LA VOIE FERREE,**
Ce petit chemin ne sera plus accessible pour les automobilistes. Beaucoup de collégiens utilisent ce chemin et la visibilité reste difficile.
- **DÉPIGEONNAGE ET DERATISATION,**
Nous doublerons le passage de traitement sur l'année à venir passant de 2 à 4 passages.
- **VOIRIE COMMUNALE,**
Nous continuons l'entretien et la remise en état de nos routes. Nous sommes conscients du nombre de routes à revoir mais il faut garder en tête que le budget doit être maîtrisé.



Tous les vendredis de 16h à 20h

**d'avril à septembre sur les promenades,
d'octobre à mars sous les arcades.**



**Vous souhaitez exposer ?
Contactez le secrétariat de Mairie !**

Marché Hebdomadaire



**Venez nombreux rencontrer nos
exposants et faire vivre votre village**



Les animaux errants



NOS MATOUS OU MINETTES,

Faire stériliser son chat, un choix responsable !

En France, la stérilisation des chats domestiques n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Elle s'inscrit dans une démarche de contrôle des naissances destinées à prévenir l'abandon et l'euthanasie de nombreux félins désirés.

Il y a de nombreuses raisons de ne pas souhaiter de descendance à son animal de compagnie : manque de temps, d'espace, de moyens financiers... Peu de propriétaires ont envie de courir le risque de devoir assumer une à deux portées de chatons par an ! C'est

pourquoi la stérilisation de nos petits protégés est un point à aborder avant toute adoption, sans oublier de se renseigner sur le prix de la castration d'un chat. Cette intervention a une grande utilité pour les propriétaires de chats domestiques et pour les matous eux-mêmes. Il est aujourd'hui prouvé que la **castration** préserve leur santé et accroît leur longévité sans affecter leur bien-être. Elle stoppe également les nuisances en période de **chaleurs**.

Plus qu'une simple opération de convenance, c'est avant tout une décision responsable, bienveillante et pleine de bon sens. Si vous adoptez un chat à la SPA, mâle ou femelle, sachez qu'il sera castré ou stérilisé avant son adoption. S'il ne peut l'être en raison de son jeune âge, l'adoptant doit s'engager à pratiquer l'opération, en échange d'un chèque de caution de 300 euros.

La mairie de Réalville a signé une convention avec la SPA en vue de stériliser et pucer « les chats libres » de la commune, qui après leur opération seront libérés où ils ont été attrapés.

NOS TOUTOUS,

Dans le bulletin municipal de l'année dernière nous avons écrit un article intitulé « l'hygiène canine » dans lequel nous informions la population de la création de 2 parcs canins avec installation de distributeurs de sacs et de poubelles pour ramasser les déjections de vos animaux. Ces parcs ont été créés sur les promenades, dans le coin opposé au terrain de pétanque, et dans le parking des cèdres. À ce jour nous constatons toujours autant de crottes sur les trottoirs, dans les rues et sur les bas-côtés des chemins. Je vous rappelle que le non-ramassage des excréments de votre chien est puni d'une amende de 35 € ou plus, suivant la décision de la mairie libre de fixer une amende majorée.



POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Outre son pouvoir de police générale (*art. L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT*), le maire détient un pouvoir de police spéciale (*art. L. 211-22 du code rural*) en matière de chiens et chats errants. À ce titre, il peut prendre un arrêté interdisant la divagation des animaux, enjoignant aux propriétaires de tenir leur animal en laisse, les avertissant que tout chien ou chat errant trouvé sur la voie publique pourra être capturé et conduit à la fourrière.

L'article L. 211-27 du code rural prévoit aussi que « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux ». Pour les animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité, se référer à l'art. L. 211-21 du code rural.





Démarche nationale de revitalisation des territoires : une convention a été signée le 27.01.2023 dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD).

Lancé le 1er octobre 2020 par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au sein de leur intercommunalité, les moyens de concrétiser les projets de revitalisation de leurs centre-bourgs.

Au plan national, c'est plus de 1 600 communes qui vont pouvoir bénéficier de ce dispositif partenarial. Dans le Tarn-et-Garonne, quinze communes et huit communautés de communes ont été déclarées lauréates du programme et avaient signé (comme nous le 28 mai 2021) leur convention d'adhésion.

Depuis cette date, les élus du Quercy Caussadais s'attachent à définir, à partir d'un diagnostic transversal et détaillé des enjeux de territoire, les axes stratégiques de notre projet de revitalisation.

Nous avons été accompagnés au quotidien par la Direction Départementale des Territoires qui pilote la mise en œuvre du programme sous l'égide de Mme la Préfète, déléguée territoriale de l'ANCT. Notre communauté de communes a également bénéficié de l'appui d'un chef de projet dédié au programme, dont le poste est financé à 75 % par l'État, ainsi que de financements dédiés aux études accordés par la Banque des Territoires et par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah).



Certains enjeux sont communs à tous les territoires pour revitaliser les cœurs de bourg :

- ✓ la reconquête de l'habitat vacant et l'adaptation du parc de logements aux besoins des habitants ;
- ✓ le développement économique et la revitalisation commerciale en centre-ville ;
- ✓ le réaménagement des espaces publics, le maintien et le confortement des services ;
- ✓ le développement et la valorisation du tourisme et des patrimoines (naturel, bâti, culturel...) ;

✓ ou encore le sujet des mobilités douces.

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Pour les communes de Caussade, Septfonds, Réalville, Molières et Montpezat de Quercy désormais engagées dans le programme PVD, des plans d'actions pluriannuels ont été définis sur la période 2023-2026.

Dans le cadre des dotations de l'État aux collectivités et du prochain fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit « fonds vert »), l'État soutiendra financièrement la réalisation des projets inscrits. Les élus pourront aussi compter sur le soutien des partenaires associés à l'élaboration des conventions : le Conseil Régional, le PETR du Pays Midi Quercy, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires, le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), l'Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Tous ces acteurs institutionnels se sont réunis à Montauban autour de Mme La Préfète et de nos élus le vendredi 27 janvier 2023 pour co-signer la convention-cadre PVD qui marque leur engagement à soutenir la revitalisation de notre territoire, via leurs dispositifs d'intervention.



Tout le monde était réuni, en cette fin d'année scolaire à l'école Chanterive. Enseignants, parents d'élèves, employés et élus pour remercier Maîtresse Carine, la directrice de l'école élémentaire. C'est avec un brin d'émotion qu'on la voit partir pour un repos bien mérité. Carine Beutes Voirol a intégré l'équipe au sein de l'école en 2007. C'est une « vraie enseignante » et une directrice d'un grand professionnalisme qui prend sa retraite. Formée

à l'ancienne, avec une culture incomparable, elle a accompagné bon nombre d'élèves, favorisant leur progression, toujours soucieuse de les tirer vers le haut, chacun à son rythme et avec son niveau. Carine aime les gens et encore plus les enfants pour qui elle se dévoue corps et âme. Son dynamisme, sa façon de toujours aller de l'avant et de positiver, son sens de l'organisation, bref toutes ses qualités humaines ont contribué à

l'équilibre de l'école en ces temps où l'enfant a parfois du mal à trouver sa place.

Le maire et l'inspecteur d'académie, monsieur Bely, ont été unanimes pour reconnaître à Carine son investissement et son dévouement au profit des élèves.



Merci
INFINIMENT

2ÈME ÉDITION CROSS de l'école élémentaire Chanterive

MERCI
AUX ÉLÈVES
AUX PARENTS
AUX ÉQUIPES ÉDUCATIVES
et bravo!



Les petits coureurs prêts au départ.

C'est le mercredi 18 octobre 2023, à l'initiative des parents d'élèves et en parfaite collaboration avec l'équipe enseignante que les élèves de l'école élémentaire ont pu participer activement à un cross autour de l'école.

De nombreux adultes étaient venus encourager les coureurs bien décidés à démontrer leur réelle capacité physique. Les représentants des deux communes ainsi que monsieur Bely, l'inspecteur d'académie étaient présents.

En fin de parcours, pour permettre aux enfants de se requinquer, la municipalité avait prévu des rafraichissements, des jus de fruits accompagnés par des fruits secs offerts gracieusement par les vergers Thibaut à Albias. À l'issue des différents parcours, les maires accompagnés de la directrice ont remis des récompenses aux enfants ainsi qu'un trophée à l'école, réalisé exceptionnellement pour l'évènement par les jeunes de l'association « les apprentis d'Auteuil ». Les maires et monsieur Bely ont émis le souhait d'étendre ce type de cross plus largement aux écoles environnantes et ce dans un parfait esprit sportif.



Distribution des récompenses.



Cent quatre-vingt-quatre élèves, répartis en neuf classes, ont pris ou repris le chemin de l'école en cette nouvelle année scolaire 2023-2024.

L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école, avec 65 élèves, est répartie en trois classes.

3 élèves nés en 2021 ont découvert l'école et sa toute petite section (TPS),

14 élèves nés en 2020 sont en petite section : un changement de vie pour eux aussi (PS),

27 élèves nés en 2019 sont en moyenne section (MS),

21 élèves nés en 2018 sont en grande section (GS).

Ces élèves sont sous les responsabilités de Mme DONAT Nathalie (GS) directrice, d'Antoine ANTIGNAC assurant sa décharge, de Mme DARASSE Fabienne (TPS-PS-MS) et de Mme GARDES Patricia (PS-MS), nouvellement nommée depuis la rentrée.

Mmes BELAY Françoise, CHAMBRIN Kimberley, DESPONS Lydie, MOURLHOU Noëlle et SOULIE Cathy secondent les enseignantes afin de contribuer au bien-être et à l'éducation de nos élèves.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Mme BEUTES-VOIROL Carine ayant pris sa retraite, Mme CLEMENTE Isabelle (CM1-CM2) a été nommée directrice dès la rentrée. Mme FABIÉ Carine (CM2), Mme MARROU Sandrine (CE2-CM1), Mme ODUIN Rose (CE2), Mme ONATE Mylène (assurant la décharge de la directrice), Mme RENON Anaïs (CP)), Mme SIMON Aurélia (CE1) assurent l'enseignement des cent dix-neuf élèves répartis en six classes élémentaires :

21 élèves en CP ; 23 élèves en CE1 ; 20 élèves en CE2 ; 17 élèves en CE2-CM1 ; 17 élèves en CM1-CM2 ; 21 élèves en CM2.

PEDT

La mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire depuis 2015 a permis aux différents partenaires (les communes, les enseignants, la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale, le personnel communal, l'association Aile Réalvilloise, les parents d'élèves et la Communauté de Communes) de se retrouver pendant l'année scolaire afin de travailler ensemble et en corrélation.

Ce projet est mis en place pour trois ans. Il est construit sur trois grands axes en lien avec le projet d'école réalisé par les enseignants.

Les trois axes de notre PEDT sont : **Mieux Vivre Ensemble, Continuité, Cohérence Éducative et Communication**. Ils permettent de définir les actions mises en place pour nos enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Le PEDT 2021-2024, validé le 20 /08/2021 par la DDCSPP (service de la Préfecture), l'Éducation Nationale et la CAF prend fin.

Un autre PEDT 2024-2027 doit être travaillé pour la rentrée 2024-2027. Il formalisera l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant, dans un souci de cohérence, de qualité, et de continuité éducatives.

Un questionnaire sera en ligne sur le site de la mairie courant janvier 2024. Il sera adressé aux enfants (maternelle et élémentaire), à leurs parents, aux collégiens et aux associations.

Ce questionnaire anonyme permettra l'évaluation des besoins afin d'élaborer le futur PEDT.

Un lien sera donné aux familles de l'école par le biais d'EDUCARTABLE.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

Afin d'enrichir et multiplier les apports culturels et sportifs de nos élèves, la Communauté des Communes du Quercy Caussadais finance :

- sur le temps scolaire et sur le choix des enseignants, plusieurs intervenants spécialisés en musique, en danse, en arts plastiques, en théâtre.
- les transports à QUERCY'O et l'apport pédagogique d'un maître-nageur pour sept classes de notre école (de la GS au CM2) sur la base de dix séances par classe.
- le matériel informatique pour nos neuf classes.
- un dictionnaire pour tous nos élèves en CM1.
- 230 € par classe pour les sorties extérieures.

LA COMMUNE

Des subventions annuelles sont allouées aux deux écoles pour leur coopérative.

En élémentaire, pour l'achat de livres, de logiciels, de papeterie, de jeux éducatifs, le montant budgétisé est de : 45 € pour chaque enfant, 900 € pour les livres scolaires, 1 200 € pour les consommables à répartir sur les deux écoles, 32 € pour tous les déplacements en autobus de nos élèves domiciliés sur la commune de Réalville.

En maternelle, 45 € sont budgétisés pour chaque enfant scolarisé pour les frais de fournitures scolaires, les cadeaux de Noël et 42 € pour les sorties scolaires.

Pour les deux années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, la Commune a financé à hauteur de 30 % (soit 1 500 € pour nos six classes) un programme de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau : WATTY à l'école. Les 70 % restants ont été assurés par les énergéticiens dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ce projet a été également porté par le Pays Midi-Quercy. Les élèves se sont bien investis au cours des interventions et nous espérons que divers messages sont passés pour la protection de notre Planète.

TRAVAUX

Dans un souci constant d'entretien et d'amélioration du cadre scolaire et périscolaire des élèves, des travaux sont réalisés très régulièrement, par le service technique toujours à l'écoute du personnel et des enseignants.

Un cadre de vie très agréable, des implications humaines très positives et des dotations financières très conséquentes permettent et offrent à nos enfants-élèves une ambiance pour une grande et belle motivation au travail.

14 muriers platanes stériles viennent d'être plantés à l'école pour ombrager la cour. Les enfants pourront jouer sous l'ombre des arbres.



PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

Un beau score pour LEADER : 67 projets réalisés entre 2014 et 2022.

Huit ans ! C'est la durée du dernier programme LEADER, 8 ans de 2014 à 2022 durant lesquels le PETR du Pays Midi-Quercy a accompagné plus de 70 projets, 67 réalisés. Un chiffre qui participe concrètement à la dynamique du territoire.

Avec un montant global de projet atteignant les 9 850 000 € l'Europe a donné plus de 3 271 000 €.

Véritable levier pour chaque projet, il en décuple les effets grâce notamment à l'engagement de nos partenaires Etat, Région Occitanie, Département du Tarn-et-Garonne, Communautés de Communes du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, et enfin du Quercy Vert Aveyron sans qui le programme LEADER ne pourrait se déployer. Ces partenaires viennent cofinancer les projets pour leur donner plus de force. Nombreuses sont les idées qui ont pu voir le jour grâce à ce dispositif dont le champ d'intervention est large. 18 porteurs de projets publics et 16 privés ont fait l'expérience LEADER à une ou plusieurs reprises durant cette période 2014-2022.

Culture, patrimoine, tourisme, mobilité, environnement, écologie, santé, social... Autant de sujets riches et variés que LEADER soutient, non sans quelques exigences bien sûr. Ce programme européen a vu le jour pour permettre aux territoires ruraux de se développer en encourageant les initiatives locales et durables. Le PETR du Pays Midi-Quercy a depuis longtemps fait le choix de mettre en œuvre la transition écologique et en a fait le pilier de sa stratégie LEADER avec comme vecteurs de réussite la concertation et l'innovation. Ces conditions ont permis de développer des projets structurants pour le territoire comme la restauration d'une friche d'entreprise en Centre de Santé à Molières, ou la création de la Maison des Mémoires de Septfonds La Mounière. Ce sont 67 projets compilés que nous vous invitons à découvrir dans un recueil en ligne sur paysmidiquercy.fr



TOURISME

Connaître son territoire pour mieux accueillir : pensez à la micro formation gratuite !

Dans le cadre du plan d'actions touristiques 2022-2023 du réseau des Offices du tourisme Midi Quercy Gorges de l'Aveyron, le PETR du Pays Midi et les OTI du Quercy Vert Aveyron et du Quercy Caussadais ont travaillé en collaboration avec la société Chaptr sur la création d'une micro-formation. Cette action part du constat de terrain que les formations proposées demandent souvent des journées de mobilisation et un budget conséquent. Deux conditions que les acteurs locaux ne peuvent garantir d'où cette proposition de micro formation personnalisée qui permet de répondre à ce besoin sans imposer de contraintes de temps et d'argent.

Qu'est qu'une micro-formation ?

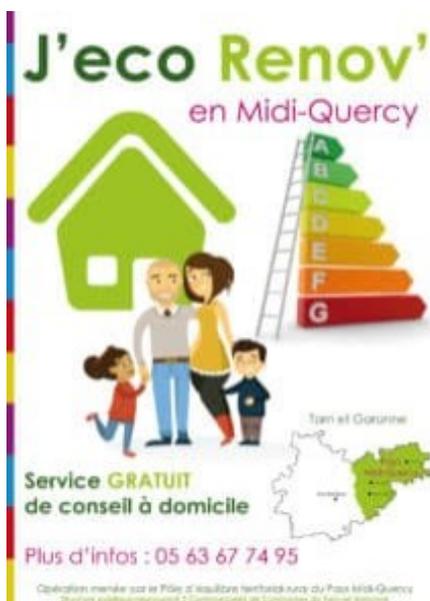
Une micro-formation est une action de formation courte de 10 jours, souvent digitalisée, accessible à tout moment. Elle favorise l'engagement des équipes face à leur formation puisqu'il leur suffira d'y consacrer de 2 à 10 minutes par jour selon les formats et les solutions grâce à leur mobile ou ordinateur.

Cette micro-formation, travaillée sur 3 thèmes : l'accueil, les écocistes et la connaissance du territoire, a été déployée en juin dernier auprès de l'ensemble des acteurs du tourisme. Pour cette première collaboration, 71 personnes se sont inscrites et ont pu se former de manière ludique, rapide et autonome.

De très bon retours de la part des participants, puisque 91 % sont satisfaits du programme et 90 % repartent avec de nouvelles connaissances. De nouvelles thématiques sont à l'étude pour l'année prochaine mais cette première micro-formation est accessible jusqu'au mois de juin 2024 et est en ligne sur l'espace pro du site : gorges-aveyron-tourisme.com

HABITAT

MaPrimeRénov' : quelles démarches pour bénéficier d'aides et d'accompagnement pour des travaux de rénovation ?



Il n'est pas toujours évident de savoir comment se faire conseiller face à l'ampleur ou non des travaux à effectuer et à la complexité des dossiers à remplir. Pourtant, un service public de conseil est dédié pour faciliter et informer les particuliers qui désirent entreprendre des travaux énergétiques.

Quand il s'agit d'effectuer des travaux énergétiques, cela n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Quel artisan contacter ? Quel est l'ordre des travaux à entreprendre ? Quels besoins réels ? Quelles aides ? Quels montants ? Quelles démarches ?

Pour aider les particuliers, un service public pour rénover l'habitat a été mis en place depuis plusieurs années : il s'agit des Espaces Conseil France Rénov'- Guichets Rénov' Occitanie.

Avec 450 structures présentes dans toute la France, une trentaine en Occitanie, deux en Tarn-et-Garonne, ce "guichet" permet ainsi d'être orienté pour ses projets de travaux et accompagné pour obtenir les aides adéquates suivant les situations.

Pour le Pays Midi-Quercy (soit les communautés de communes du Quercy Caussadais, Quercy Vert Aveyron et Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron), c'est le service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy situé à Caylus qui s'occupe des conseils et de l'accompagnement.

À chaque question, une réponse.

Au Guichet Rénov' Occitanie -Service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy, chaque demande est traitée. "de la simple question au projet complet", explique Edouard Villéger, le conseiller du service.

De même, pour une demande d'artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), une liste de contacts locaux pourra être communiquée, comme un avis sur des devis de travaux.

En cas de rénovation plus globale d'un logement, une rencontre sera organisée ainsi qu'une visite du logement le cas échéant. Des renseignements seront pris sur l'état du logement, les données de consommation et les revenus fiscaux du demandeur, entre autres, pour étudier les conditions d'éligibilité à certaines aides plutôt que d'autres. "Nous devons identifier la demande et l'éligibilité aux différentes aides pour conseiller au mieux", complète Édouard Villéger.

Plusieurs orientations et accompagnements possibles

Suivant la situation du demandeur ou le projet, la personne sera dirigée vers différents accompagnements.

[L'Anah, l'Agence nationale de l'habitat](#) propose, elle, plusieurs aides dans le cadre de [MaPrimeRénov'](#) suivant les revenus du demandeur, mais aussi des aides à destination des propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique sur des logements qui seront mis en location en tant que résidence principale.

Par la suite, le conseiller accompagne la personne dans l'analyse des devis des travaux et de la rédaction des demandes d'aides et de financements.

Les aides peuvent aller de 15 % à 80 % de la somme des travaux réalisés. Il est donc important de se renseigner avant de les entamer.

Contacts et renseignements :

[Guichet Rénov'Occitanie Service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy](#)
 Place de la Poste – 7, avenue du Père Huc
 82160 Caylus—05 63 67 74 95 // ecorenov.midiquercy@gmail.com

Câble cassé en bord de voirie...

Que dois-je faire?



Lorsqu'il y a un danger concernant un câble électrique proche de votre habitation (*gros câble torsadé*), il est impératif de contacter directement le centre d'appel dépannage d'**ENEDIS** en composant le : **0972 675 082**. Des techniciens feront le nécessaire pour apporter des réponses à vos interrogations. Pour un câble téléphonique (*généralement petit câble sur poteau bois*) il faut faire le signalement chez **ORANGE** en composant le **3901**, ou en ligne sur le portail ORANGE "*signaler un équipement endommagé sur la voie publique*".



orange™

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

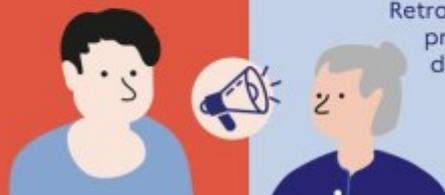
Patients à haut risque vital soignés à domicile

ÊTRE INFORMÉ
EN CAS
DE COUPURE
D'ÉLECTRICITÉ

Le dispositif pour les Patients à haut risque vital (PHRV) soignés à domicile prévoit le **renforcement de l'accès à l'information** en cas de coupure électrique prévue ou accidentelle.

La demande d'accès à ce service est à réaliser auprès de l'ARS.

Retrouvez les modalités pratiques et les conseils dans ce document.



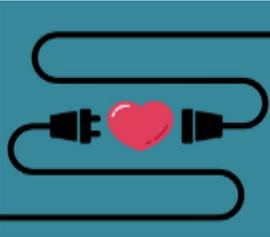
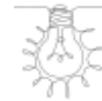
Le dispositif est activé pour une durée d'un an, à l'issue de laquelle la demande doit être renouvelée selon les mêmes modalités. En cas de changement de domicile provisoire ou définitif, le patient doit déposer une nouvelle demande.



DÉLESTAGE
ÉLECTRIQUE

Attention : ce service ne vise pas à préserver les usagers des coupures électriques, quelle qu'en soit la raison (dysfonctionnement, intempéries, non-paiement de factures...).

En cas de difficulté de paiement de facture, il est nécessaire de prendre l'attache des services sociaux.



Le dispositif d'information particulier pour les **Patients à Haut Risque Vital (PHRV)** à domicile prévoit le renforcement de l'accès à l'information en cas de coupure électrique prévue ou accidentelle.

La demande d'accès à ce service est à réaliser auprès de l'ARS.

Retrouvez toutes les informations utiles pour en bénéficier et réaliser les démarches d'inscription.

Ces dispositions ne dispensent pas les patients d'être équipés d'un matériel disposant de moyens électriques propres, seul à même de leur permettre de disposer d'une autonomie électrique pour une durée déterminée et connue à l'avance.

Pour une plus grande sécurité, en toutes circonstances, les patients doivent avoir connaissance des démarches à effectuer pour se faire hospitaliser d'urgence.

Les entreprises locales de distribution ont, vis-à-vis de leurs abonnés, une obligation d'information mais pas d'alimentation. Ce dispositif ne dispense donc pas les patients éligibles de payer leurs factures d'électricité, ni d'être exclu des mesures de délestage qui pourraient être mises en place en cas de tensions sur l'approvisionnement en électricité.



LES MODALITÉS



QU'EST-CE QU'UN PATIENT A HAUT RISQUE VITAL ?

Le patient est soigné à domicile et atteint de pathologie(s) grave(s) ou de défaillance(s) d'organe(s) et l'utilisation d'appareils médicaux électriques pour son traitement est vital. Seules deux situations médicales sont retenues :

- être sous respirateur + de 20 h par jour ;
- être sous nutrition parentérale pour les enfants.



QUEL EST LE SERVICE PROPOSÉ ?

Les patients à haut risque vital inscrits chaque année auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) bénéficient d'une information dédiée.

EN CAS DE COUPURE IMPRÉVUE

Un numéro de téléphone permet aux patients de s'informer sur la durée probable de la coupure, afin de s'organiser. Ce numéro leur est fourni après validation de leur inscription.

EN CAS DE COUPURE PROGRAMMÉE

Lors de manœuvres obligeant le service de distribution d'électricité à réaliser une coupure électrique programmée (pour cause de travaux par exemple), les patients sont prévenus individuellement par courrier 5 jours à l'avance. Ils sont informés de la date et de l'heure prévisionnelles de la coupure afin d'être en mesure de prendre les dispositions appropriées.

COMMENT S'ORGANISER EN CAS DE BESOIN ?

Le seul et unique moyen de se prémunir des coupures d'électricité est de disposer d'un **appareil autonome d'alimentation en électricité**.

Pour une plus grande sécurité, en toutes circonstances, les patients doivent avoir connaissance des démarches à effectuer pour se faire hospitaliser d'urgence.



COMMENT S'INSCRIRE SUR LA LISTE ?

L'ARS est responsable de l'inscription, du renouvellement ou de l'exclusion d'un usager sur la liste des PHRV. L'inscription est à l'initiative du patient ou de son représentant légal qui en fait la demande selon les modalités suivantes :

- 1 Le patient est diagnostiqué PHRV par un professionnel de santé.
- 2 Le patient contacte son gestionnaire de réseau électrique qui lui fournit le CERFA « Demande d'information particulière en cas de coupure électrique de courant ». Deux CERFA sont à compléter, l'un médical, l'autre administratif.
- 3 Une fois complétés, le patient transmet les feuillets de sa demande et le certificat médical à :
ARS de Tarn et GARONNE
- 4 Un médecin de l'ARS instruit le dossier.
- 5 En cas d'avis favorable, le gestionnaire de réseau prend les dispositions utiles pour l'identification du patient sur le réseau électrique.

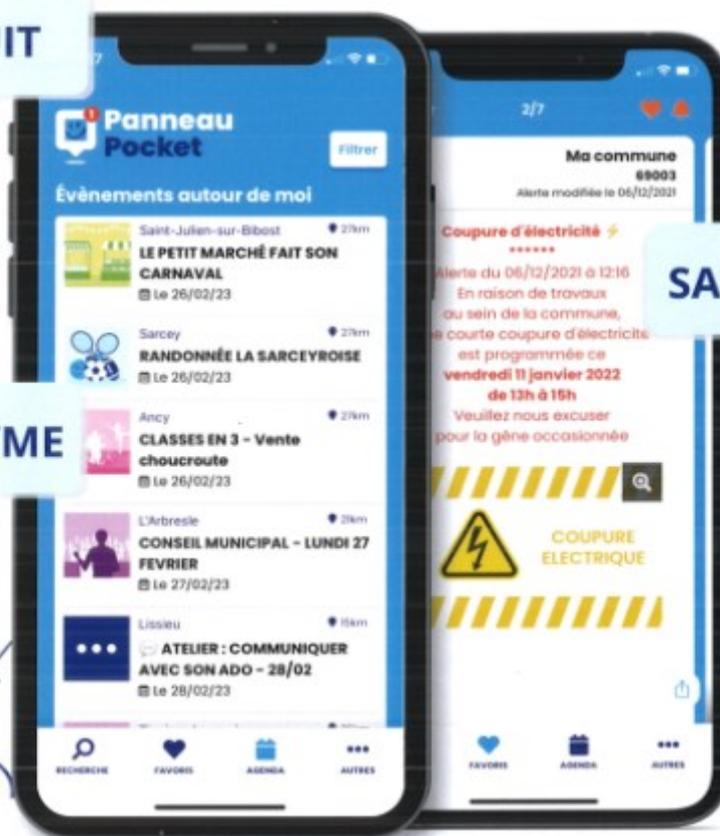


Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

100% ANONYME

SANS PUBLICITÉ



1

Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code

2

Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

3

Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel



Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

Permis de Louer

RAPPEL



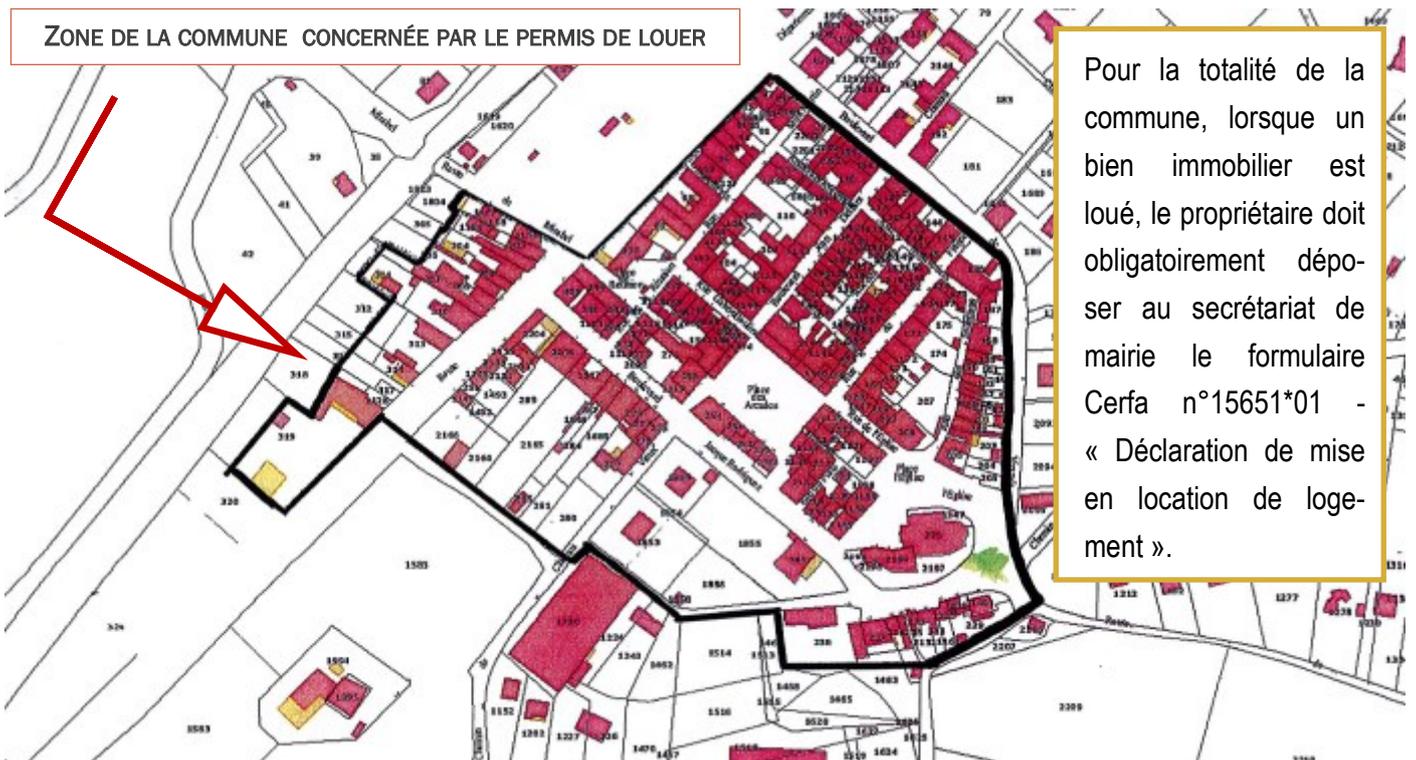
Depuis le 1er janvier 2019, les propriétaires bailleurs privés doivent demander l'accord préalable de la commune pour une première mise en location ou un changement de locataire. Gage d'un habitat digne, ce mécanisme de contrôle du parc locatif met fin à la multiplication des logements insalubres et des marchands de sommeil.



*Vous pouvez dès à présent télécharger le document CERFA 15652*01 afin de déposer une demande d'autorisation préalable de mise en location. Ce document est disponible sur le site de la commune (urbanisme et environnement) ou en flashant le QR Code.*



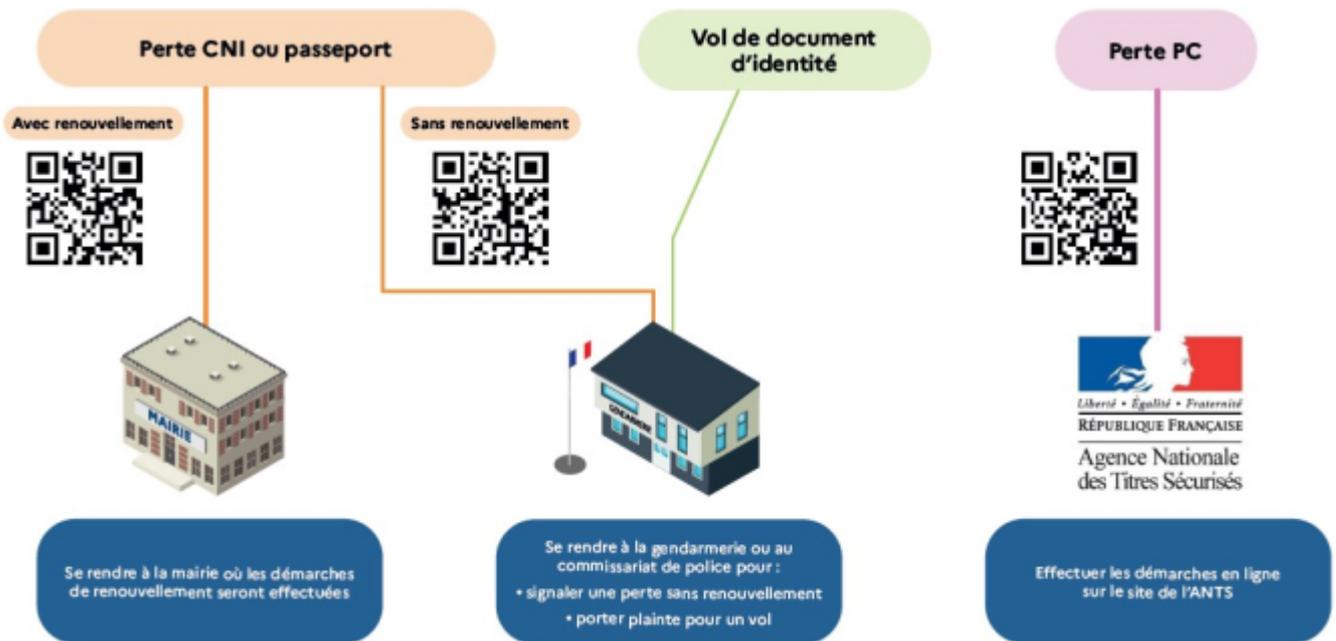
ZONE DE LA COMMUNE CONCERNÉE PAR LE PERMIS DE LOUER



Pour la totalité de la commune, lorsque un bien immobilier est loué, le propriétaire doit obligatoirement déposer au secrétariat de mairie le formulaire Cerfa n°15651*01 - « Déclaration de mise en location de logement ».



Que faire en cas de perte/vol de document officiel ?



Nouveaux arrivants



Vous avez choisi de vous installer à Réalville, vous êtes désormais Réalvillois et nous vous souhaitons la bienvenue !
Nous vous invitons à venir vous présenter au secrétariat de Mairie.

Le personnel communal ainsi que les élus se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions !



Vous arrivez à Réalville, quittez la commune ou déménagez tout en restant à Réalville,

MERCI de nous faire part de votre nouvelle adresse.

Les informations personnelles que vous nous communiquez sous diverses formes sont strictement confidentielles et destinées au traitement de vos demandes par le service concerné de la commune de Réalville.



L'Etat Civil 2023

MARIAGES

- Nicolas DE SMET
et Charlotte GUÉRIN, (22 juillet)
- Florent MATALY
et Séverine RIGAL, (19 août)
- Kévin MIEULET
et Julie TARICCO, (9 septembre)



Pacte Civil de Solidarité (PACS)

- Flavien ZABAREL
et Marion GIRARD, (2 mars)
- Daniel TONETTO
et Frédérique LIEVIN, (13 mars)
- Frédéric SPARDELLINI
et Emilie DESQUINES, (11 avril)
- Anthony GAURIER
et Laura JARDIN, (7 juillet)
- Simon VIDEGRAIN
et Maélys BRAIMI, (12 décembre)



NAISSANCES

- Victor LANDREAU - 19 janvier,
- Kenza JULIEN - 23 mars,
- Léna DUFOUR - 30 mars,
- Wyatt BARBEY - 27 avril,
- Romy NADAL - 28 mai,
- Allan DELPIT - 21 juin,
- Zoé NOGALES - 5 juillet,
- Kelly POUCHET - 6 juillet,
- Fernanda RACAUD - 7 juillet,
- Ayden JAMMES - 16 juillet,
- Mayron ABECASSIS PETRISOT - 27 juillet,
- Shealsy BRIANTAIS COUDERC - 4 août,
- Késia AGAZZI - 9 août,
- Liam TADDEO - 25 août,
- Nina ARRIADO-GIMENEZ - 28 août,
- Alexis BRIOIS - 29 septembre,
- Eléna HIVERT - 5 octobre,
- Tressy CAMPOS MARTINS LHOSTE - 12 novembre,
- Umut DURSUN - 14 novembre,
- Valéria CHICO - 20 novembre,
- Gabriel CATUSSE - 28 décembre,
- Owen WADRIA - 29 décembre,



DÉCÈS

- VERGNES épouse DIOCHIN Denise - décédée à Montauban le 13 janvier,
- CANTAYRE épouse RUAMPS Léonie - décédée à Réalville le 22 janvier,
- MOLES Yves - décédé à Montauban le 28 février,
- COLMAGRO épouse BOURDES Danielle - décédée à Montauban le 1er mars,
- SARRUS Henri - décédé à Saint Nauphary le 1er mars,
- GRAYSSAC Jeannine - décédée à Montauban le 10 mars,
- LASGÜES Jeannine - décédée à Thuir le 13 avril,
- TREBAOL Josette - décédée à Montauban le 28 avril,
- MARTY épouse COTXET Marie-Rose - décédée à Montauban le 2 juin,
- MEKDOUR Frédéric - décédé à Réalville le 14 juin,
- MERACADIE Josette - décédée à Nailloux le 9 juillet,
- MALY épouse PRÉVOT Odette - décédée à Réalville le 16 juillet,
- CHIRON épouse BATTUT Claudine - décédée à Montauban le 18 juillet,
- PETIT Aristide - décédé à Montauban le 29 juillet,
- DESCOUZIS épouse CRAYS Renée - décédée à Nègrepelisse le 1er août,
- BOISSE Jean - décédé à Milhars le 5 août,
- GÉNIBRÈDES Sylvie - décédée à Montauban le 11 août,
- DELMAS René - décédé à Fronton le 17 septembre,
- COSTES Gérard - décédé à Réalville le 28 septembre,
- MONGE Maxime - décédée à Vichy le 7 décembre,
- BALSEMIN Anthony - décédé à Réalville le 9 décembre,
- GATELLIER Sandra - décédée à Réalville le 27 décembre,
- GROSSERIE Serge - décédé à Réalville le 28 décembre,





Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile



**Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Soyez en règle au regard
du service national !**

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



www.defense.gouv.fr/jdc

Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

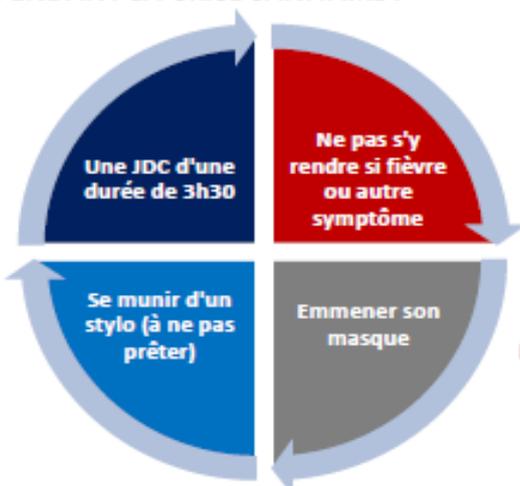
Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC
ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.





France services

Santé, famille, retraite, emploi, un service personnalisé d'accompagnement à moins de 30 minutes

SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES AVEC



Avec FranceConnect, inutile de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe ! Vous pouvez accéder à plus de 900 services en ligne grâce à l'identifiant et mot de passe d'une seule administration dont vous êtes déjà usager.



UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

vous accompagne aux usages numériques quotidiens :

- Je découvre les équipements informatiques
- J'apprends à utiliser mon smartphone, ma tablette
- J'apprends à naviguer sur internet
- Je crée et je gère mes contenus numériques
- J'apprends à envoyer et à gérer mes courriels
- J'apprends à faire mes démarches en ligne

• Ateliers numériques gratuits sur inscription

• Accompagnement individuel tous les mercredis sur rdv

• Permanence numérique les lundis et vendredis après-midis

margot.boulanger@conseiller-numerique.fr

Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France services

www.conseiller-numerique.gov.fr

FRANCE SERVICES DU QUERCY CAUSSADAIS
1, place de la Gare - 82300 Caussade

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

05 63 26 09 40

franceservices@quercycaussadais.fr
www.quercycaussadais.fr/emploi-solidarite/
france-services

Facebook: Franceservices.Quercycaussadais

SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES AVEC



POINT NUMÉRIQUE

Accès libre à des postes informatiques, consultation d'Internet
A disposition : imprimante, scanner

Informations à l'accueil France services
05 63 26 09 40

BUDGET / DROIT

Finances Publiques (impots.gov.fr)
Service des impôts pour particuliers
Permanence le lundi sans rendez-vous de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 et le vendredi en période de déclaration

Défenseur des Droits (defenseurdesdroits.fr)

Accès aux droits et aide à la résolution de litiges
Défense des droits de l'enfant
Discrimination, information et orientation
Sur rendez-vous au 06 08 42 20 97 ou par mail : daniele.bedhomme@defenseurdesdroits.fr

Agence Nationale des Titres Sécurisés (ants.gov.fr)

Demande de certificat d'immatriculation ou de permis de conduire
Accompagnement aux demandes en ligne*
Sur rendez-vous à l'accueil France services au 05 63 26 09 40

Point Justice

Accès au droit et à la justice
Renseignements auprès de l'accueil France services au 05 63 26 09 40

FAMILLE / JEUNES

Mission Locale

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés
Sur rendez-vous au 05 31 78 00 00 (taper : 3)

CAF Caisse d'Allocations Familiales (caff.fr ou 3230)

Accompagnement aux demandes en ligne*
Prendre rendez-vous à l'accueil France services au 05 63 26 09 40

Point Info Jeunes

Accompagnement des 11 à 30 ans
05 63 26 23 26 ou pj@quercycaussadais.fr

AIDE SOCIALE SANTÉ / MOBILITÉ

CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Accompagnement aux demandes en ligne*
Prendre rendez-vous à l'accueil France services au 05 63 26 09 40
Sur rendez-vous en visio avec un agent CPAM au 3646 ou sur ameli.fr

CARSAT Santé

Service social spécialisé en santé pour les assurés du régime général actifs et retraités
Sur rendez-vous au 3646 ou servicesocial.montauban@carsat-mp.fr

Montauban Services

Favoriser l'insertion en levant les freins liés à la mobilité
Sur rendez-vous au 05 63 65 65 56 ou 06 70 43 16 76
mobilite82@montauban-services.org

RETRAITE

CARSAT (lassurance-retraite.fr ou 3960)

Accompagnement aux demandes en ligne*
Prendre rendez-vous à l'accueil France services au 05 63 26 09 40 ou sur rendez-vous avec un agent du service des retraites au 3960

Bonjour, en quoi pouvons-nous vous aider ?

J'ai besoin d'aide pour accéder à mon compte Ameli

Josiane 63 ans

CRÉATION D'ENTREPRISE

EREF - Espace Rural Emploi Formation
Accompagnement des demandeurs d'emploi, salariés, employeurs
Sur rendez-vous au 05 63 26 23 31 / 05 63 26 23 32
eref@quercycaussadais.fr

PLIE - Plan Local Insertion Emploi

Animation, coordination du PLIE Midi Quercy
07 85 79 60 25 / plie.midi.quercy@info62.com

TZCLD - Expérimentation Territoriale

Zéro Chômeur Longue Durée
05 63 63 49 92 / 05 63 24 60 64
tzclld.midiquery@gmail.com

ADIE

Conseil et financement pour la création et développement d'entreprise
Sur rendez-vous au 09 69 32 81 10

Pôle Emploi (pole-emploi.fr ou 3949)

Accompagnement aux demandes en ligne*
Prendre rendez-vous à l'accueil France services au 05 63 26 09 40

Cap Emploi

Accompagnement demandeurs d'emploi en situation de handicap
Sur rendez-vous au 05 63 21 46 00

CIBC AgirE

Bilan de compétences - VAE - Conseils en évolution professionnelle
Sur rendez-vous au 05 63 66 51 37

BGE

Accompagnement création, développement d'entreprise et bilan de compétences
Sur rendez-vous au 05 63 21 01 09



► Calendrier des manifestations



Dates	Manifestations	Associations	Lieu
2 janvier	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Albias
19 janvier	Vœux à la population	Conseil Municipal	Salle des fêtes
15 mars	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Réalville - Salle des fêtes
7 mai	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Albias
8 mai	Commémoration victoire du 8 mai 1945	Conseil Municipal	Place des Arcades
Début juin	Marché gourmand	Comité des fêtes	Place des Arcades
Mi-juin	Kermesse des écoles	APE	Salle des fêtes
9 juin	Élections Européennes	Conseil Municipal	Salle des fêtes
7 juillet	Concours de pêche	Goujon Réalvillois	Repas Salle des fêtes Cayrac
14 juillet	Commémoration fête nationale	Conseil Municipal	Place des Arcades
24 juillet	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Cayrac
7 septembre	Randonnée journée mondiale du don du sang	Don du sang	Cayrac
Mi-septembre	Exposition de vieilles voitures	Comité des fêtes	Les Promenades
14 octobre	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Mirabel
11 novembre	Commémoration Armistice du 11/11/1945	Conseil Municipal	Place des Arcades
Mi-novembre	Loto des écoles	APE	Salle des fêtes
Début décembre	Marché de Noël	Comité des fêtes	Places des Arcades



► Goujon Réalvillois

Bilan de la saison écoulée 2023 et perspectives 2024,

Notre association a connu une belle progression du nombre de pêcheurs cette année.

L'effectif est composé de 95 adultes hommes, 7 femmes, 24 mineurs, 40 cartes enfants de moins de 12 ans, 1 carte hebdomadaire et 6 cartes journalières .

En 2023, nous avons une augmentation de +20 pêcheurs pour un total de 172 membres à jour de leur cotisation.

Pour la saison de pêche à venir, les alevinages de truites Arc-en-Ciel seront identiques à ceux de 2023, malgré une nette augmentation de leur prix !!!

Lâchers pour l'ouverture de la truite le 9 Mars 2024 et pour le week-end de Pâques, 250 Kg à répartir pour ces 2 dates. (Lère , Lac de Lastours et lac communal de Bioule)

Le traditionnel concours de pêche de notre AAPPMA aura lieu dans le cadre des grandes fêtes de CAYRAC le dimanche 7 Juillet 2024 au lac de Monsieur Alain SOULIE, suivi d'un repas à la salle des fêtes du village.

Les cartes de pêche 2024 seront en vente au point habituel chez le président, possibilité de déposer les cartes de pêche au Tabac Presse chez Josiane Bonhomme (RD 820) ou sur internet .

Les villages de BIOULE, CAYRAC et St VINCENT d'AUTEJAC font parti de la zone d'influence de notre AAPPMA.

L'assemblée Générale du <<Goujon Réalvillois >> se tiendra courant Janvier 2024, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues au sein de notre association .

Composition du bureau :

Président, Alain MONTE (06 11 30 29 98) - Vice Président, Serge CARRIE - Trésorier, Pierre ROBILLARD - Secrétaire, Daniel VAUGELIN .

Le bureau notre AAPPMA vous souhaite un très belle Année 2024 ,
et une formidable saison de Pêche dans le plus grand respect de notre magnifique nature et de son environnement .



AILE REALVILLOISE

Accueil périscolaire et Accueil de loisirs

Créé en 1987, l'association organise :

- ▶ L'accueil périscolaire des enfants de 3 à 11 ans sur les écoles de Mirabel et Réalville/Cayrac le matin à partir de 7h30, pendant le temps de midi et le soir jusqu'à 18h30
- ▶ L'accueil de loisirs sans hébergement des enfants et des jeunes de 4 à 16 ans tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

L'Aile Réalvilloise c'est :

- ▶ Une assise historique forte : depuis 35 ans, notre association travaille aux côtés des mairies et des partenaires officiels qui reconnaissent sa valeur.

- ▶ Une association portée par des parents bénévoles

Participer à la vie de cette association, c'est se retrouver entre parents lors de réunions conviviales pour accompagner l'équipe d'animation et la direction. Ensemble, on est plus fort pour relever les enjeux et les défis d'une telle structure !

- ▶ Une équipe d'animateurs/trices et un Directeur qualifiés et passionnés qui propose des activités ludiques, éducatives et amusantes à nos enfants

" Je me sens en sécurité avec l'équipe et j'adore retrouver mes copains".

(Un enfant)

- ▶ Un projet éducatif tourné vers l'enfant, pour l'enfant, son épanouissement dans le respect de tous, la mixité, l'échange, la découverte, le jeu, ...

" Nous sommes centrées sur les besoins des enfants et faisons notre maximum pour qu'ils évoluent et grandissent dans un cadre bienveillant." (Une animatrice)

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez Manu par téléphone ou par mail
et/ou venez participer à notre prochaine réunion de bureau !

Tel : 05 63 28 27 18 / 06 45 73 75 66
Mail : ailerealvilloise@orange.fr



383 Chemin Châteauevieux
82440 Réalville
Tél : 05 63 28 27 18 / 06 45 73 75 66
Mail : aile.realvilloise@orange.fr

Club des Aînés RÉALVILLE - CAYRAC

Année 2023 :

Durant l'année 2023, le Club a organisé les activités et voyages suivants :

- le **16 Février** : une sortie à CASTELNAUDARY (musée du Lauragais, Abbaye de St.Papoul),
- le **12 Mars** : un Loto à Cayrac,
- le **6 Avril** : une journée à TOULOUSE (balade en bateau, musée Aéroscopia),
- du **9 au 16 Juin** : un voyage au Portugal (les Beautés Lusitaniennes),
- le **1er Octobre** : le repas annuel du Club,
- du **16 au 19 Octobre** : un voyage FRANCO-ESPAGNOL (Rosas, Collioure, Gerone, etc..),
- le **12 Novembre** : un Loto à Réalville,
- le **3 Décembre** : un goûter à Réalville avec spectacle et animation,
- le **14 Décembre** : une journée en Lot et Garonne au Cabaret « Le Petit Paradis »,
- et tous les 1er Mercredis du mois un concours de belote à Cayrac.



Programme 2024 :

En ce qui concerne les voyages, le programme complet n'est pas encore arrêté, seule certitude le grand voyage qui aura lieu du 1er au 7 juillet en ITALIE (les Lacs Italiens, MILAN).

Deux lotos seront également programmés, le repas du Club ainsi que les concours de belote tous les 1er mercredis de chaque mois.

Les dates et précisions sur les sorties et animations vous seront communiquées dès que possible.

► Dynamic Club Gym

Lundi 20h30
Jeudi 19h30

Dynamic Club Gym

0671590675
0689053784
1er essai offert 😊

Ne pas jeter sur la voie publique Salle des fêtes réalville

**Mon association
je l'adore
j'y adhère!**



► Gymnastique volontaire Réalville / Cayrac



Créée en 1991, notre association soutenue par la Fédération française de gymnastique volontaire et par les communes de Réalville et de Cayrac ne cesse d'évoluer dans la bonne humeur et la convivialité avec l'animatrice Vanessa Gardes.

**Labellisé "Club sport Santé" en 2018,
ce label a été maintenu jusqu' en 2025.**

Les séances se déroulent à la salle des fêtes de Réalville.

- le **mardi de 14h45 à 15h45** pour la gymnastique douce.
- le **mercredi de 9h30 à 10h30** pour mémoire et équilibre.

La pratique régulière d'une activité physique, même modérée et non compétitive, procure de nombreux bienfaits sur la santé physique et psychique.

2 séances d'essai gratuites sont prévues pour les nouveaux adhérents.

**Visitez notre site facebook
« gymnastique volontaire Réalville- Cayrac »
et rejoignez nous...**

Il n'est pas trop tard...
Envie de plus de renseignements ?

Contact :
La présidente, Jeanine Peyrusse : 05 63 31 02 13
La trésorière, Yvette Malbrel : 05 63 30 05 36

► **L'Association des Parents d'élèves**
Réalville–Cayrac



aperealvillecayrac@yahoo.fr

L'APE est constituée de parents bénévoles et volontaires, désireux de contribuer, en fonction des disponibilités de chacun, au développement de projets pour les enfants de l'école. Chacun y est le bienvenu, et même une participation d'une heure peut grandement aider !

Les enfants grandissant, chaque année des parents quittent l'APE, et il faut donc que de nouveaux parents s'impliquent pour continuer à faire vivre cette belle association. C'est aussi un moyen de rencontrer d'autres parents, et de créer du lien social sur notre commune.

L'assemblée générale devrait avoir lieu dans le courant du mois de septembre, afin de faire le bilan de l'année écoulée et de décider des projets à mener : n'hésitez pas à vous joindre à nous pour un moment convivial et détendu !!

Cette année, nous pouvons compter sur une quarantaine de parents pour représenter l'association. Certains peut-être représentent la classe de votre enfant lors des conseils d'école, d'autres sont membres actifs de l'association et participent en fonction de leurs disponibilités aux différentes actions que ce soit en amont ou le jour J. Enfin, nous comptons 6 membres dans notre bureau.



L'APE a deux rôles :

- Mettre en œuvre des manifestations telles que la fête de fin d'année (la kermesse aura lieu mi-juin), le loto (qui a eu un grand succès encore cette année), des ventes diverses (madeleines, plants de fleurs, chocolats...), pour récolter des fonds afin d'améliorer, d'aider et de soutenir la mise en œuvre d'activités éducatives choisies par les enseignants et de promouvoir l'éveil culturel, sportif ou autre des élèves.
- Créer du lien entre les familles et l'école dans un souci de cohérence communale : assurer une liaison permanente entre le personnel de l'école et les parents d'élèves, favoriser et faciliter les rapports individuels et collectifs entre eux, tout en s'évertuant à créer un climat de confiance réciproque, dans l'intérêt des enfants.

► Centre Yoga Relaxation



Pour la septième année consécutive, pratiquer le yoga à Réalville est possible grâce à l'initiative de l'Association Réalvilloise « *Centre Yoga Relaxation* ».

Harmoniser le corps et l'esprit à travers une combinaison de postures physiques et de techniques de respiration.

Le yoga permet l'assouplissement des muscles afin de libérer les tensions. Certaines postures font davantage travailler l'équilibre, d'autres aident au renforcement musculaire en douceur. Les séances se terminent par une relaxation pour trouver le calme intérieur et la détente physique.

Quelles que soient les raisons que l'on choisit, le Yoga nous invite à prendre soin de notre corps, à prendre conscience de ses besoins et de ses limites.

Les cours sont proposés les lundis à 17h30 et à 19h00.

Pour tout renseignement, tél : 06 08 58 97 21.



► l'ACCA de Réalville

Une nouvelle saison de chasse a débuté le 10 septembre 2023 nous permettant d'agréables promenades avec nos fidèles compagnons, chiens d'arrêts ou chiens courants, malgré une sécheresse très pénalisante et aux conséquences importantes sur la nature.

Nous remercions les propriétaires terriens et agriculteurs de nous permettre de pratiquer notre loisir sur leur propriété comme chaque saison.

Pour rappel, concernant le déroulement des battues, nécessaires pour respecter le plan de chasse imposé par la préfecture, nous mettons des panneaux « *chasse en cours* » pour signaler notre action et inciter les automobilistes à ralentir et ne pas dépasser 30km/h afin d'éviter tout risque de collision et d'accident.

Merci à toutes celles et ceux qui ralentissent et nous respectent !

Nous constatons toujours une prolifération des renards sur la commune malgré nos efforts incessants de régulation, occasionnant des dégâts chez les agriculteurs et les particuliers, également beaucoup trop de ragondins dans tous les cours d'eau et lacs impactant les infrastructures de ces derniers et détruisant les céréales agricoles.

L'ACCA DE REALVILLE vous souhaite de passer d'excellentes fêtes et une très bonne année 2024.



La forêt c'est aussi
la chasse

**CHASSE
EN COURS**

Ensemble soyons tous vigilants



AMICALE LAÏQUE SPORTS LOISIRS MIDI QUERCY

SAISON 2023 / 2024 - BADMINTON - RANDONNÉE - SKI -

ADHÉSION AMICALE : 1 seule FORMULE pour toutes les activités proposées

Badminton - Randonnée - Ski - Journée Découverte - Assurance Scolaires	Non Scolaires
10 €	15 €

> LES ADHÉRENTS À L'AMICALE BÉNÉFICIENT :

Des structures de l'association, des tarifs préférentiels pour les activités et participent à la vie de celle-ci.

Règlement par chèque à l'ordre de : **AMICALE LAÏQUE MIDI QUERCY** (les coupons associations de la communauté des communes du Quercy Caussadais sont acceptés).



> ADRESSE DU SITE DE L'AMICALE

www.amicalelaiquemidiquercy.jimdofree.com



> ADRESSE MAIL DE L'AMICALE

amicalelaiquemidiquercy@gmail.com



> BADMINTON :

2 Séances à la salle polyvalente de Réalville le lundi de 19 h à 20 h 30 et le mercredi de 19 h à 21 h.

RESPONSABLE : Mme Marie-Line BEDE Tél : 05 63 67 10 54



> RANDONNÉE :

LE SAMEDI après-midi départ covoiturage 13 h 30 parking du Groupe Scolaire de RÉALVILLE et 14 h sur le site

RESPONSABLE : Mme Michèle GIULIANI Tél : 09 61 67 22 90 - 06 84 78 56 75

LE DIMANCHE après-midi départ 13 h 30 (à respecter impérativement) parking du Groupe Scolaire de RÉALVILLE

RESPONSABLE : Mme Marie-Line BEDE Tel: 05 63 67 10 54

CALENDRIER: Sorties tous les samedis et tous les dimanches selon météo (voir calendriers sur le site).

WEEK-END RANDONNÉES : 25 & 26 MAI 2024 : PLATEAU de BEILLE - LES CABANNES (09310).

Informations (hébergement - programme - prix) sur fiche présentation du week-end fournie ultérieurement.



> SKI : JOURNÉES et SÉJOURS à la NEIGE :

Samedi 13 Janvier 2024 : Ax 3 Domaines.

Lundi 29 et Mardi 30 Janvier 2024 : Peyragudes - Superbagnères - Hôtel des 2 Nations ou Hôtel Céleste à Bagnères de Luchon.

Du Lundi 5 au Samedi 10 Février 2024 : Séjour ski - Raquettes - Grandvalira - Hôtel Coray à Encamp.

Samedi 2 Mars 2024 : Journée promotionnelle à Porté Puymorens.

RESPONSABLE : M. André MOURGUES Tél : 06 29 80 38 39

Possibilité randonnées-raquettes.

Informations et tarifs sur fiche spécifique à la section activités à la montagne.



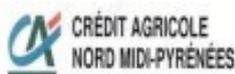
> SÉJOUR « DÉCOUVERTE » :

Du Jeudi 13 au Samedi 15 JUIN 2024 : Parc à thème et parc d'émotions : LE PUY du FOU (85590)

> JOURNÉE « FIN de SAISON » :

Dimanche 30 JUIN 2024 : Visites + Repas au Restaurant - SAINT FERRÉOL - DURFORT ou autre lieu à définir.

Des informations précises seront fournies ultérieurement.



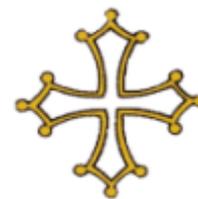
Mairie de CAYRAC (82440)



AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE

ALBIAS – CAYRAC
MIRABEL - REALVILLE

- Tarn et Garonne -



L'année 2023 s'est terminée avec la dernière collecte à Réalville en octobre dernier.

DON du SANG = DON de VIE

Cette année, 190 donneurs se sont présentés sur nos 4 communes dont 11 nouveaux.

Nous sommes très fiers !! Et faisons le vœux que 2024 sera encore mieux ! Il est programmé 5 collectes.

Calendrier des collectes pour l'année 2024 :

Sang, plasma :
partageons la vie,
donnons souvent !

ALBIAS : mardi 2 janvier,
REALVILLE : vendredi 15 mars,
ALBIAS : mardi 7 mai,
CAYRAC : mercredi 24 juillet,
MIRABEL : lundi 14 octobre.



Les bénévoles espèrent vous voir nombreux sur les collectes !

Comme tous les ans, l'Amicale a organisé son après-midi randonnée à Mirabel à l'occasion de la journée Mondiale des Donneurs de Sang. 80 participants ont randonné dans les coteaux Mirabelais. La soirée s'est terminée dans une ambiance conviviale et chaleureuse autour d'un apéritif offert par la municipalité et d'un grand repas froid servi par les bénévoles de l'Amicale. Le rendez-vous est fixé pour 2024 à Cayrac, le samedi 7 septembre.



Nous tenions à remercier la municipalité de Réalville pour le prêt de la salle, l'accueil et l'apéritif.

Vendredi 10 novembre 2023 a eu lieu l'Assemblée Générale.

Les membres du bureau restent inchangés :

Présidente : *Cathy Soulié* - Secrétaire : *Jean-Claude Tessier* - Trésorière : *Maryse Cruzel*.

Nous souhaitons la bienvenue à 3 nouveaux membres bénévoles qui viennent d'intégrer l'équipe ;

Dominique d'Albias, Audrey de Mirabel et Lysiane de Réalville.



SIÈGE SOCIAL : Hôtel de Ville 22, chemin de Belaygue 82440 CAYRAC

Contacts : Présidente : 06.31.26.81.41. - Vice-Président : 06.33.43.15.42.

► Centre de Secours Albias / Réalville



Le Centre de Secours d'Albias-Réalville fait parti du groupement Tarn du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn-et-Garonne (SDIS 82). L'effectif est de 26 Sapeurs-Pompiers Volontaires dont une Infirmière SP.

Ces hommes et femmes, au service de la population tout au long de l'année, ont pour mission la protection et le sauvetage des personnes, des biens, des animaux, ainsi que de l'environnement.

Nous comptons pour 2023 plus de 550 interventions. Notre secteur opérationnel couvre 4 communes ALBIAS, CAYRAC, RÉALVILLE ET MIRABEL (partagé avec le centre de secours de Molières) et en renfort toutes les communes limitrophes. Pour pouvoir toujours évoluer et maintenir un niveau de disponibilité, nous recrutons, alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !

Le Corps et l'amicale tenions à remercier l'ensemble de la population qui, par sa présence lors de nos manifestations (loto, Téléthon, portes ouvertes...), son accueil lors de la distribution de nos calendriers et son soutien tout au long de l'année nous encouragent dans nos actions.

Nous vous en sommes reconnaissants. MERCI.

LES MISSIONS

SECOURS À PERSONNES

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

OPÉRATIONS DIVERSES

SAPÉUR-POMPIER VOLONTAIRE (SPV)

LES MÊMES MISSIONS QUE LES PROFESSIONNELS (SPP)

LE MÊME OBJECTIF

LA PROTECTION DES PERSONNES, DES ANIMAUX, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

LES DIFFÉRENTES FORMES D'ENGAGEMENT

TOUTES MISSIONS

UNIQUEMENT POUR LE SECOURS À PERSONNES

EN TANT QU'EXPERT
Compétences spécifiques

SPECIALITÉ SANTÉ (SSM)

TROP LOIN D'UN CENTRE DE SECOURS ?

CENTRE DIRECTION DU SDIS 82

Vous avez la possibilité d'intégrer la réserve départementale des sapeurs-pompiers. Vous serez formé et sollicité pour des renforts dans les différents centres du département et actions de communication

LES ÉTAPES CLÉS DU RECRUTEMENT

6 ÉTAPES CLÉS

- 1) ENTRETIEN CHEF DE CENTRE
- 2) DÉPÔT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
- 3) OPÉRATION SPARTANES
- 4) VISITE MÉDICALE
- 5) RÉDACTION DE L'ANNÉE
- 6) MARIAGE

PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE

DÉPOS SUR SMARTPHONE
OU SUR ORDINATEUR

+ D'INFOS
J'OSE & JE M'ENGAGE C'EST PAR ICI

www.sdis82.fr

Cheffe de Centre LTN Sylvie SEIDEL
Président Amicale Cédric BRIOIS

Centre de Secours Albias-Réalville
13, avenue de la gare
82350 Albias



VOLLEY-BALL

REALVILLE-CAYRAC

La saison 2022/2023 fût compliquée du point de vue effectif, du coup notre parcours s'est terminé en 1/2 finale, que nous avons perdue face au MVB PURPLE (Montauban), gagnantes du championnat.

Pour cette nouvelle année, 3 nouvelles recrues : Marie-Adeline DA COSTA, Christine VERDIER et Lauralee LAGNEAU, qui viennent renforcer l'équipe, dont l'effectif est actuellement de 12 joueuses.

La saison 2023/2024 a débuté de façon mitigée, avec 2 matchs gagnés sur 5. La motivation et la bonne humeur sont toujours là, et vous pouvez venir nous encourager les mardis soirs à la salle des fêtes de Réalville !



Anne G, Sarah P, Martina M, Angélique G, Sophie A, Charlène F, Marie-Christine H, Virginie S, Emmanuelle V, Charlène C, Céline C, Mireille G.



Pour tout renseignement, veuillez contacter Angélique GARCIA au 06.23.14.48.39.



Cours de Cardio Fitt

Salle des fêtes de Cayrac

Tel : 06 50 78 54 82

- Cours encadrés par une animatrice compétente et diplômée -

FITT-FORM

Pilates	Step	Zumba	Fitt dance
Renforcement musculaire			
Stretching	Gym douce	Body Fitt	

FITNESS

Des cours collectifs, accessibles à tous et sans réservation !

POUR ADULTES

Tric  **Thé**



**tous les mardis après-midi
de 14H30 à 18H**

Salle des mariages - Bvd Jean Delzars à Réalville
Apprenez les bases du tricot/du crochet
ou venez partager vos connaissances autour d'un thé

06 07 44 06 80 - 06 04 47 12 85



ATELIER AQUARELLE

**tous les mercredis matin
de 9H à 12H**

Tous niveaux

Salle réunion au-dessus de la Médiathèque à Réalville

06 07 44 06 80 - lentracte82realville@gmail.com



► Football Club Réalville / Cayrac

Après une année 2022 magnifique, ponctuée par un titre de champion de D4, l'ensemble des joueurs et du staff de l'URSC ont une nouvelle fois porté haut les couleurs de notre club.

En effet, les joueurs de notre équipe 1 ont terminé une nouvelle fois champion mais cette fois-ci de D3 sous la houlette de leur entraîneur Sébastien Rispe, qui leur a permis d'intégrer l'élite du football du Tarn-et-Garonne.

Nous savons que cette année 2023-2024 sera difficile mais nous n'avons aucun doute sur l'abnégation de nos joueurs qui feront tout pour se maintenir.

Notre équipe 2 a par contre eu un parcours sans saveur et sans enjeu malgré des qualités qu'elle n'a pas su exploiter mais nous comptons sur les joueurs pour que cette année soit la bonne.

L'école de football se développe, nos efforts finissent par payer. En effet, nous enregistrons l'arrivée de nombreux licenciés, ce qui nous a permis de créer une équipe U13, deux équipes U11, deux équipes U9 et une équipe U7. Cet élan est à mettre au crédit de nos éducateurs qui savent transmettre leur passion mais aussi un certain état d'esprit qui permet aux enfants de s'épanouir au sein de l'USRC.

Je remercie chaleureusement les bénévoles et les éducateurs pour leur investissement sans faille. Sans eux, l'USRC ne pourrait pas exister. Continuons et venez nous rejoindre, petits et grands pour porter haut nos couleurs.

Nos objectifs atteints, nous nous tournons vers l'avenir, un grand projet est à l'étude afin de développer le football sur notre territoire, le Bas-Quercy.

Nous exprimons également nos sincères remerciements aux communes de Réalville et de Cayrac pour leur soutien ainsi qu'aux entreprises et sociétés partenaires ou sponsors qui nous ont fourni un accueil très engageant et fort qualitatif. N'hésitez pas à faire appel à leurs services ! Sans eux, notre club ne pourrait rayonner.





L'ADMR de Réalville, service d'aide à domicile

L'ADMR de Réalville a été créée en 1950 et intervient sur 4 communes dans le département.

L'association compte 6 bénévoles, 14 intervenants à domicile pour 120 clients en 2022.

L'ADMR, qu'est-ce que c'est ?

L'ADMR est un service d'Aide à Domicile qui s'engage auprès des personnes, à tous les âges de la vie, pour leur permettre de rester autonome et à domicile le plus longtemps possible.

En Tarn-et-Garonne, l'ADMR compte 11 associations qui interviennent dans toutes les communes du département. L'ADMR est constituée de bénévoles, de salariés de terrain et d'une équipe administrative.

L'ADMR de Réalville intervient à domicile pour :

- Des travaux ménagers : ménage, repassage, nettoyage des vitres...
- L'accompagnement aux courses, chez le médecin, pour des activités sociales
- L'aide à la préparation aux repas
- L'aide au lever et au coucher
- L'aide aux personnes en situation de handicap
- L'assistance à la gestion administrative
- Le portage de repas
- La Téléassistance FILLIEN ADMR

PORTAGE DE REPAS



L'ADMR de Réalville propose un service de portage de repas sur les 4 communes sur lesquelles elle intervient. Les repas sont préparés par ANSAMBLE, cuisine maison avec des produits frais, adaptés à chaque régime ou habitudes alimentaires. Ils sont livrés sous forme de plateau repas tous les 2 jours en liaison froide.



INFORMATIONS



8 Bis Place des Arcades
82440 RÉALVILLE



info.realville@fede82.admr.org



05.63.31.15.94



Le lundi de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 9h00 à 12h00



www.admr82.org

SECTEUR D'INTERVENTIONS



► Le Comité des Fêtes



Le bureau du comité des fêtes, fraîchement élu ainsi que les membres actifs sont heureux de vous présenter tous leurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2024.

Après plusieurs années de sommeil, le comité des fêtes de Réalville revit à nouveau grâce au dynamisme d'une équipe soudée, efficace et porteuse de différents projets plus intéressants les uns que les autres. Un grand merci à eux !

Cette année, le marché gourmand a connu un réel succès, même la météo était au rendez-vous. Bien sûr le comité a besoin encore de s'améliorer dans l'organisation mais le sérieux et la rigueur de l'équipe règlera cela petit à petit. C'est de ses erreurs que l'on s'améliore.

Grande réussite grâce aux exposants venus en nombre faire découvrir la production locale et artisanale, un plaisir pour nous !

Pour sa deuxième édition, il a été organisé en décembre dernier sur la place nationale, le marché de Noël. Une journée riche en partage avec de nombreux exposants artisanaux locaux.

Je remercie grandement les communes de Réalville, Cayrac et son comité des fêtes pour leur aide et leur soutien. Je remercie également les sportifs, les personnes qui ont donné de leur temps toute la journée pour s'occuper des activités proposées aux enfants (APE et membres du comité)...

Merci aussi à M. ALLIOT pour ses tours de calèche et surtout au Père Noël pour sa visite !

Nous espérons pouvoir renouveler cette manifestation tous les ans pour le plus grand plaisir des grands comme des petits !

Projets 2024 :

- début juin : marché gourmand,
- L'exposition de vieilles voitures (date à définir),
- Début décembre : marché de Noël.

Malheureusement, le manque de personnel pour aider dans la logistique des manifestations nous pénalise. Toutes personnes disponibles volontaires sont les bienvenues. Se renseigner auprès du secrétariat de Mairie qui communiquera les renseignements nécessaires.

Le président et son bureau.

Composition du bureau :

- Président : Jean-Pierre TEYSSIÉ,
- Vice-Président : Paul PENARD,
- Trésorier : Maurice CASSAN,
- Vice-Trésorière : Nadine PECHARMAN
- Secrétaire : Jean-Claude BEZOMBES



Le Marché gourmand



Les vainqueurs de la course de Noël



La visite du père Noël



Les activités manuelles

MÉDIATHÈQUE DE RÉALVILLE

Plus de 8500 ouvrages adultes et jeunesse (albums,
romans, documentaires, livres audio...)

Prêts de CD, DVD et jeux de société

Accès Internet



Lundi : 15h à 17h30

Mercredi : 14h30 à 17h30

Vendredi : 15h30 à 18h



Mediatheques.quercycaussadais.fr

09.60.53.22.65



Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement Cande-Aveyron

POINT D'ACCUEIL CLIENTELE



CAUSSADE 88 Route du Treilhou

Heure d'accueil au public :
Le lundi de 08h30 à 12h et de 14h à 18h
Du mercredi au vendredi
de 08h30 à 12h et de 14h à 17h

NOUS CONTACTER

- o N° CONSOMMATEUR : 05 81 31 85 06
- o N° DEPANNAGE : 05 81 91 35 07



Les nouveaux services offerts suite à la mise en place d'un système de télérelève sont liés à la connaissance quotidienne des consommations via votre espace client dédié et disponible sur le site <https://www.saur.fr/> ou sur l'appli mobile SAUR & Moi

LA TELERELEVE C'EST QUOI ?

EN QUOI CONSISTE LA TELERELEVE ?

Le télérelève consiste à relever quotidiennement et à distance, sans aucune intervention terrain, les index des compteurs d'eau.



COMMENT EST-CE QUE CELA FONCTIONNE ?

Les compteurs d'eau sont équipés d'un module radio qui transmet quotidiennement les informations collectées du compteur vers le système d'information SAUR.



QUELLE EST LA FREQUENCE RADIO UTILISEE POUR TRANSMETTRE LES DONNEES ENREGISTREES ?

La bande de fréquences radio utilisée par le système de télérelève est comprise entre 164.400 MHz et 169.475 MHz



EST-CE DANGEREUX ?

Non, les modules émettent 4 fois / jour pour une durée totale inférieure à 1 seconde. Leur puissance d'émission est jusqu'à 20 fois moins importante que celle d'un téléphone portable.



INFORMATION SUR VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



TELERELEVE

Pour préserver la ressource et mieux consommer l'eau potable

POURQUOI INSTALLER CES NOUVEAUX COMPTEURS ?

Afin d'améliorer la qualité du service et de la performance des réseaux d'eau potable, le SIEACA et vos élus ont choisi de développer un système de télérelève des compteurs d'eau sur votre commune.

Ce compteur innovant est en cours d'installation par votre exploitant SAUR.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA TELERELEVE ?



Votre compteur est relevé automatiquement, plus besoin d'envoyer votre consommation ou d'accueillir un agent du service de l'eau.



Vous payez le juste prix à chaque facture, plus d'ajustement en fin d'année.



Vous pouvez intervenir rapidement en cas de fuite. Vous êtes alerté si une consommation anormale est détectée.



Vous préservez l'eau potable et réalisez des économies. Vous pouvez suivre votre consommation chaque jour pour mieux la maîtriser.

LES AVANTAGES

QUELS SONT LES NOUVEAUX SERVICES OFFERTS SUITE A LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELERELEVE ?

Deux factures basées sur vos consommations réelles

Une facture si vous êtes mensualisé

Suivi régulier de vos consommations :

- o Les comparer avec celles des années précédentes (jusqu'à 3 années en arrière)
- o Afficher un objectif afin de vous encourager à réduire votre consommation

Vous bénéficierez d'alertes en cas de surconsommation :

- o Par mail
- o Par SMS

Seuils modifiables directement sur le site internet <https://www.saur.fr/> ou sur l'appli mobile SAUR & Moi



▶ LES DÉCHETS SAUVAGES



Déchets verts des usagers laissés sur la voirie.



5 agents techniques œuvrent tous les jours pour entretenir notre village. Nous remercions Monsieur Denis TERRAL (élu) qui a, pendant de nombreuses années, accompagné les agents dans les tâches quotidiennes confiées.

Monsieur Jean-Pierre TEYSSIÉ (4ème Adjoint) a pris la relève !

Une réorganisation en interne fera que le suivi de l'entretien du village sera plus rigoureux. La commune est vaste et le travail ne manque pas !

Vous avez déjà pu remarquer quelques améliorations sur la RD 820.

Notre village est aussi le vôtre.

Nous comptons sur votre civisme afin de respecter les espaces publics. Il n'est pas tolérable de voir des déchets laissés à l'abandon !

Le temps que nos agents passent à ramasser les déchets ou les encombrants, ils ne le passent pas à créer de nouvelles structures ou autre...

▶ L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Il est vrai qu'à une certaine période le cimetière n'était pas entretenu comme il le fallait. Nous en sommes conscients et nous nous en excusons. Les mauvaises herbes ont tendance à se sentir bien dans les allées et la prolifération reste importante. Le désherbage étant maintenant interdit, nous avons cherché des solutions avec divers professionnels... Ce n'est pas si simple...

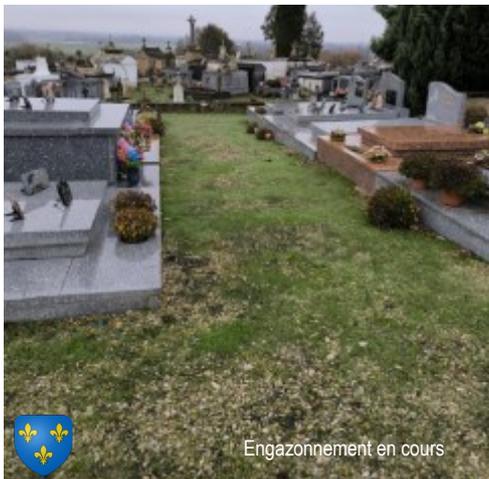
Nous avons semé du gazon très robuste dans les allées afin de pouvoir passer la tondeuse régulièrement. Nous allons voir le rendu et nous agissons différemment en fonction.

Effectivement l'accès pour les personnes à mobilité réduite est très difficile. Nous sommes obligés de tenir compte de la pente naturelle du terrain.

Il est envisagé de couler une dalle en béton afin de pouvoir accéder par tout temps aux tombes des défunts.

Concernant la pente, malheureusement nous ne pouvons rien faire.

Affaire à suivre...



Engazonnement en cours



Le cimetière de Réalville.

Les déchèteries du Quercy Caussadais

Depuis le 1er janvier 2022, le Syndicat Départemental des Déchets du Tarn et Garonne a repris la compétence des déchèteries du Quercy Caussadais.

Le SDD82 met à votre disposition 4 déchèteries situées sur les communes de Caussade, Montpezat de Quercy, Molières et Septfonds.

Pour tout renseignement, veuillez vous diriger vers le site internet du SDD82 : <https://www.sdd82.fr/les-decheteries/ma-decheterie>
 Vous trouverez également toutes les coordonnées ci-contre.

DU CHANGEMENT DANS VOTRE  **Déchèterie**

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS



Plus pratique, plus facile !

Formulaires d'inscription disponibles en ligne ou sur demande par mail, par téléphone et par courrier.

-  www.sdd82.fr
-  <https://facebook.com/leSDD82>
-  dct.sdd@ledepartement82.fr
-  05 63 91 77 40
-  SDD82 - Hôtel du Département
100 Bd Hubert Gouze
82000 Montauban

Pour accéder à votre déchèterie, vous devez vous INSCRIRE !

Vous recevrez un QRcode à présenter (sur votre mobile ou imprimé sur papier libre) à l'agent valoriste de votre déchèterie lors de vos passages.

Si vous avez déjà un compte et que vous avez perdu votre QRcode,



DÉCHÈTERIE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
CAUSSADE						
MOLIÈRES						SEMAINES PAIRES
MONTPEZAT-DE-QUERCY						SEMAINES PAIRES
SEPTFONDS						

MATIN Déchèterie ouverte de 8h30 à 12h

APRÈS-MIDI Déchèterie ouverte de 14h à 17h30



Qu'est-ce qu'un encombrant de déchèterie ?

Les «encombrants de déchèterie» désignent l'ensemble des déchets non-recyclables et non-valorisables.
Exemples : miroirs, moquettes, baches en plastique, caoutchouc, polystyrène, linoléum...



Les meubles et appareils électroménagers ne sont pas des encombrants !

Vous pouvez apporter gratuitement et sans limite les déchets qui ne sont pas mentionnés dans la liste des déchets payants.



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES !



Abandonner ses déchets dans la nature ou au pied d'un conteneur est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € et de la confiscation du véhicule utilisé.

www.sdd82.fr
05 63 91 77 40
https://facebook.com/leSDD82

dct.sdd@tarnetgaronne.fr
https://linkedin.com/company/sdd82
SDD82 - Hotel du Département
100 Bd Hubert Gouze,
82000 MONTAUBAN



IPIS - ne pas jeter sur la voie publique

POUR LES PARTICULIERS

L'accès aux déchèteries du territoire est totalement gratuit.

Pourquoi 20 passages ?

Les usagers de nos déchèteries sont venus en moyenne moins de 5 fois en un an. Ce chiffre est bien inférieur au seuil des 20 passages. Il est donc logique d'être considéré comme un professionnel à partir du 21^e passage.

Au-delà de 20 passages par an, seuls ces déchets deviennent payants :



FONCTIONNEMENT DE VOTRE Déchèterie

APRÈS LES

20

PASSAGES PAR AN
◀ QUE SE PASSE-T-IL ? ▶



A partir du 21^e passage...

A partir du 21^e passage, on considère que la production de déchets d'un particulier est assimilable à celle d'un professionnel.
Par exemple :

- J'apporte en déchèterie un frigo, un canapé et des cartons. Mon 21^e passage est gratuit.
- J'apporte en déchèterie ½ m³ de gravats et un téléviseur. Mon 21^e passage est facturé 6 €.
- J'apporte en déchèterie 1m³ de branchages et un lave-linge. Mon 21^e passage est facturé 10 €.

Tarifs professionnels

Déchets verts	10 € / M ³	Encombrants	25€ / M ³
Gravats et inertes	12 € / M ³	Extincteurs (>2kg)	30 € / UNITÉ
Plâtre	15 € / M ³	Pneumatiques (hors décret)	3 € / UNITÉ
DDS	0,5€ / UNITÉ	Plastiques durs	15 € / M ³

POUR LES PROFESSIONNELS...

Si vous êtes un professionnel du territoire, vous bénéficiez d'une remise avant facturation. Pour les professionnels hors-territoire, la facturation se fait dès le 1^{er} dépôt.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site web :

<https://www.sdd82.fr/les-decheteries/espace-professionnel>



L'urbanisme



DEPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

7 JOURS SUR 7 - 24 H SUR 24 



#SIMPLE

Je dépose ma demande en quelques clics



#RAPIDE

Plus besoin de se déplacer en mairie



#STOP GASPILLAGE

Plus besoin d'imprimer le dossier en plusieurs exemplaires



#ACCESSIBLE

La plateforme de dépôt est ouverte 24H/24 et 7 jours/7



#PRATIQUE

Je peux suivre la progression de ma demande en ligne



#SECURISE

Mon compte personnel est confidentiel

Permis de construire – Déclaration Préalable – Certificat d'Urbanisme – Permis d'Aménager – Permis de Démolir 

DURÉE DE VALIDITÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER, DÉCLARATION PRÉALABLE

DURÉE DE BASE :

3 ANS

Vos autorisations d'urbanisme en ligne



PROLONGATION POSSIBLE :

2 FOIS 1 AN

Comment ? Par LRUAI en 2 exemplaires à la mairie, au moins 2 mois avant la fin de la durée de base

Délai de réponse de la mairie : 2 mois

Si pas de réponse : prolongation acceptée tacitement

Le dépôt de demande d'urbanisme s'effectue le lundi, mercredi et jeudi après-midi aux horaires d'ouverture de la Mairie.



Ou en ligne sur : <https://sve.sirap.fr/#/082149>

Le dépôt en ligne est un service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Notre service urbanisme continue de vous accueillir.



Élections européennes du 9 juin 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, en fonction de la réglementation électorale de chaque pays. Les électeurs français seront appelés aux urnes le **dimanche 9 juin 2024** pour élire les représentants français. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour.

La composition du **Parlement est actualisée avant chaque élection** sur la base des données démographiques les plus récentes. Le 13 septembre 2023, les eurodéputés ont approuvé la décision du Conseil européen **d'augmenter le nombre de sièges de 705 à 720** pour la prochaine législature. La nouvelle répartition des sièges est modifiée pour douze pays de l'UE, notamment pour la **France** qui sera représentée par **2 eurodéputés supplémentaires**, soit un total de 81 députés.



Le Parlement européen est l'institution **représentant les citoyens des États membres de l'Union européenne (UE)**. Composé de députés européens élus pour 5 ans au suffrage universel direct depuis 1979, son rôle s'est progressivement renforcé. Autrefois simple organe consultatif, il exerce désormais :

- un pouvoir de décision avec la Commission européenne ;
- un rôle législatif et budgétaire ;
- un pouvoir de contrôle voire de censure de l'exécutif européen.

Vous vous êtes récemment installés à l'étranger ou vous avez changé de circonscription consulaire ?

Vous avez la possibilité de vous **inscrire** ou de **mettre à jour votre inscription sur la liste électorale consulaire** afin de voter dans le bureau de vote le plus proche de chez vous le jour du scrutin. Pour vérifier votre situation électorale française, rendez-vous sur le portail service-public.fr.

Tout en résidant à l'étranger, vous avez également la possibilité de rester inscrit ou de demander votre inscription sur la liste électorale d'une commune en France.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ces élections européennes, que ce soit dans les consulats ou dans les mairies, **est fixée au vendredi 3 mai 2024**.

Que vous soyez inscrit sur une liste électorale consulaire ou sur une liste électorale de commune en France, vous aurez le choix entre les mêmes listes de candidats, l'élection étant organisée sur une circonscription nationale unique.





Nos enfants, citoyens Réalvillois.



Tous humains, tous différents, tous égaux



Si tu es victime

10 CONSEILS contre le harcèlement

1 Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles! Ose te confier à un adulte du collège mais aussi à tes parents, à ton grand frère ou ta grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.

2 Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.

3 Signaler un abus

Sur Facebook, tu peux signaler un contenu abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent eux aussi être bloqués. Va faire un tour sur ce centre d'aide : www.facebook.com/safety/

4 Téléphoner

Si tu es victime de harcèlement à l'école, tu peux appeler le **numéro gratuit « Stop Harcèlement » 08 08 80 70 10.**



Si tu es témoin

6 Soutenir

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

7 Ne pas rire

S'il cesse d'avoir une « majorité silencieuse », ou pire, un public hilare face à lui, l'agresseur arrêtera sans doute ses brimades. Les témoins ont un grand rôle à jouer contre le harcèlement à l'école.

8 En parler

Adresse-toi à un délégué de classe ou à un adulte du collège si tu es témoin d'un cas de harcèlement. S'il existe des médiateurs, ils peuvent aider à dénouer la situation.



5 Porter plainte

Dans les cas les plus graves, il est possible de porter plainte contre l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents, qui sont tes représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

9 Ne pas participer

Si tu reçois un message ou une photo humiliante « à faire tourner », supprime le message plutôt que de le transférer à tes amis. Tu pourras ainsi briser la chaîne du harcèlement.

10 Convaincre

Si le harceleur fait partie de ton groupe d'amis, essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il agit ainsi. Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal-être.

Retrouve conseils et outils pratiques sur **AGIR CONTRE LE HARCELEMENT À L'ÉCOLE** .GOUV.FR

L'égalité, ça veut dire quoi ?

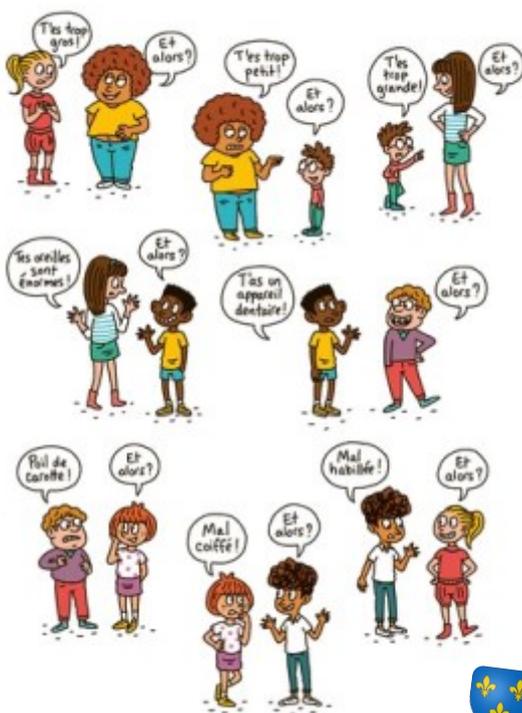


Le signe = en maths, tu connais ! Mais l'égalité, c'est aussi une notion essentielle quand on parle des personnes. La **Déclaration universelle des droits de l'Homme**, publiée en 1948, affirme dans son premier article que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » **Quelle que soit la personne**, son physique, sa couleur de peau, son genre (voir p. 21), son handicap... elle a en théorie les **mêmes droits que toutes les autres**.

Cela veut dire aussi qu'**aucune personne n'est en principe supérieure à une autre**. Cependant, au cours de l'histoire, certaines voulaient **dominer** les autres, différentes d'elles. Et pour justifier cette domination, elles ont affirmé qu'elles étaient supérieures aux autres. Elles ont donc **utilisé les différences pour construire des inégalités**, basées sur la couleur de peau, le fait d'être un homme ou une femme, le handicap... Les personnes dominantes (les Blancs, les hommes...) ont décrété qui étaient les personnes dominées (les Noirs, les femmes...).

Et pour être sûrs que les personnes dominées ne se révolteraient pas, **les dominants ont décidé que les dominés auraient moins de droits qu'eux** (par exemple, que les femmes ne pourraient pas voter, ou que les Noirs travailleraient pour eux sans toucher d'argent).

C'est ainsi que sont nées les **inégalités de droits** : en construisant une **hiérarchie entre les différences**.



1230

Le droit, c'est la possibilité de faire quelque chose. Exemples : le droit de vote, le droit de s'exprimer.

C'est quoi, au fait, une discrimination ?

Une discrimination, c'est d'abord **se servir d'une différence pour séparer** les personnes en **deux groupes** : celles qui ont le **moins** de droits, ou celles qui ont le moins de chances appartiennent au groupe des **discriminés** ; celles qui ont le **plus** de droits ou le plus de chances appartiennent au groupe des **discriminants**.

ABC

Ici, le mot « chances » veut dire « possibilités ».

Les discriminations peuvent porter sur un grand nombre de critères :



Être égaux, c'est être pareils ?

À première vue, on pourrait penser que oui. Quand on écrit $3 = 3$, on comprend bien que **3 est pareil que 3**.

Mais l'égalité mathématique est plus complexe, car $3 = 2 + 1$ ou $1 + 2$ ou 3×1 ou encore $9 \div 3$...

On voit bien qu'être égaux, ça ne signifie pas être pareils ! Ça veut dire avoir la même valeur : $1 + 2 = 3 \times 1 = 9 \div 3 = 3$.



TEST

Essayons avec les couleurs. Le bleu est différent du jaune. Mais est-ce que cela veut dire qu'ils ne sont pas égaux, qu'ils n'ont pas la même valeur ? Est-ce que le bleu est supérieur au jaune ?

Non !

Ce sont des couleurs différentes, mais elles sont toutes deux des couleurs, donc elles sont égales ! Il n'y a pas de hiérarchie : le bleu n'est pas supérieur au jaune.

Quelles que soient ses caractéristiques, une **personne** reste une personne, elle a donc la **même valeur** que les autres.

Tri à la source des biodéchets : il devient obligatoire à partir du 1er janvier 2024

Mesure de la loi Agéc.

Au 1er janvier 2024, les bio-déchets - autrement dit les déchets de cuisine ne devront plus terminer dans la poubelle des ordures ménagères. Le compostage s'impose !

Le gisement n'est pas anodin. On parle de 80 kg par an et par Français, aujourd'hui le plus souvent enfouis ou incinérés, quand on peut bien mieux les valoriser. C'est tout l'enjeu de vouloir les collecter séparément.



Le **compost obligatoire** débutera à partir du **1er janvier 2024**. Cela constitue une avancée importante pour la protection de l'environnement et la mise en place d'une économie circulaire plus durable. Le compostage présente de nombreux avantages écologiques et économiques, et il est accessible à tous, que l'on dispose d'un jardin ou d'un simple balcon. Le compost obligatoire va permettre

d'encourager davantage de personnes à adopter cette pratique bénéfique pour l'environnement. Agir dès maintenant, c'est contribuer à un monde plus respectueux de l'environnement et plus responsable.

Le compostage favorise également la biodiversité en créant un environnement propice aux insectes, aux vers et aux micro-organismes bénéfiques pour les plantes.

Alors, n'hésitez pas à vous lancer dans l'aventure du **compostage** !

BIEN UTILISER SON COMPOSTEUR

INSTALLATION

Dans la mesure du possible, installez votre composteur sur terrain plat, en contact direct avec la terre, à mi-ombre, mi-soleil, et par facilité d'usage, à proximité de votre maison.

Pour la première utilisation, placez des morceaux de carton trempés au fond du composteur, ajoutez du broyat ou des feuilles mortes, cela permettra de créer une première couche créatrice d'humus qui facilitera le démarrage.

Le composteur est un véritable écosystème où se côtoient vers, insectes et bactéries qui vont manger vos déchets pour les transformer en ressources pour votre jardin !

LES 4 RÈGLES D'OR

DIVERSIFICATION DES APPORTS
Les déchets de cuisine sont en grande majorité des déchets azotés qui humidifient le compost. Les déchets de jardin (feuilles, petites branches et broyat) sont majoritairement carbonés et assèchent le compost. Il faut trouver un équilibre entre ces deux types d'apport !

BRASSAGE ET AÉRIATION
Si le compost n'est pas brassé régulièrement, les déchets vont se tasser et manquer d'oxygène, provoquant l'arrêt du compostage et un début de putréfaction qui engendre des odeurs. Mélangez en surface à chaque apport avec une griffe de jardinier. Brasser avec une fourche plusieurs fois par an suffit.

FRAGMENTATION DES DÉCHETS
Lorsque les déchets sont fragmentés, leur décomposition est plus rapide et permet une meilleure aération du compost.

BON TAUX D'HUMIDITÉ
Les déchets de cuisine, épluchures, restes alimentaires (...) sont majoritairement composés d'eau. Il faut donc maintenir un équilibre entre déchets secs et humides pour un bon déroulement du compostage. En été, un arrosage peut s'avérer nécessaire.

RÉCOLTE

Au bout de quelques mois, le compost est homogène et prêt à être utilisé en mélange pour rempoter ou pour nourrir les plantations.

LES INFOS UTILES DU COMPOSTAGE

Tout ce qu'il faut savoir sur votre nouveau composteur...

Vous venez de faire l'acquisition d'un composteur, bravo ! Oui, composter est la meilleure manière de réduire ses déchets. Vous allez pouvoir désormais transformer 1/3 du poids de votre poubelle en fertilisant naturel pour votre jardin...

Composter, c'est facile, pratique et écologique !

Pour vous procurer un composteur à 15€, contactez le service Prévention des Déchets du SDD82

05 63 91 77 27 | syndicat.dechets@tarnetgaronne.fr

Vous souhaitez aller plus loin ?
Contactez notre référent compost.

05 63 91 77 27

syndicat.dechets@tarnetgaronne.fr

www.sdd82.fr | leSDD82



05 63 91 77 27



syndicat.dechets@tarnetgaronne.fr

Service-Public.fr



URGENCE Qui appeler ?

SAMU



15

Urgence
médicalePOLICE
SECOURS

17

Signaler
une infraction

POMPIERS



18

Situation
de péril ou
accidentURGENCE
SMS

114

Accessible par
application
ou SMS

EN MER



196

Sauvetage
en mer

EUROPE



112

→ Urgence
médicale
→ Infraction
→ Péril

MAIRIE de Réalville	05.63.31.01.41.
Agence Postale Communale	36.31 (<i>colissimo</i>) 36.39 (<i>banque postale</i>)
Restaurant Scolaire	05.63.24.19.23.
École Communale Maternelle	05.63.67.12.37.
École Communale Élémentaire	05.63.31.04.70.
Gendarmerie de Caussade	05.63.93.06.00. ou 17
Perception de Caussade	05.63.93.09.63.
Préfecture du Tarn et Garonne	05.63.22.82.00.
SAUR urgence 24h/24h	05.81.91.85.06.



Centre hospitalier de Montauban	05.63.92.87.21.
ENEDIS urgence 24h/24h	09.72.67.50.82.
Service Technique France Télécom	39.01.
Pharmacie de garde	32.37.
Médecin de garde	39.66.
Maison communautaire Quercy Caussadais	05.63.93.09.63.
Cabinets Infirmiers :	
• boulevard Jean Delzars	05.63.28.27.74.
• 33 RD 820 Espace Jean Jaurès	06.80.98.07.02.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

SERVICE ADMINISTRATIF ET POSTAL

Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Mardi : 8h30 - 12h
Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Jeudi : 8h30 - 12h
Vendredi : 8h30 - 12h

SERVICE URBANISME

Lundi : 13h30 - 17h
Mercredi : 13h30 - 17h
Jeudi : 13h30 - 16h30

CONTACT

38, PLACE DES ARCADES
82440 REALVILLE

05.63.31.01.41.

mairie-realville@info82.com



C'EST BON À SAVOIR



PRÊT D'UNE BENNE POUR DÉCHETS VERTS

La mairie met à la disposition des habitants de Réalville, gratuitement une fois par an, une benne pour les déchets verts, du vendredi midi au lundi matin. Faites-vous inscrire au secrétariat de Mairie car il y a souvent une liste d'attente. Possibilité d'un deuxième emprunt au prix de 15 €.

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris



L'ÉCOBUAGE

L'**écobuage** est une pratique agricole qui consiste à brûler une partie de la végétation sèche pour enrichir le sol avec la cendre générée.

Les *déchets verts* sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc.

Il s'agit : de l'herbe après tonte de pelouse,

- des feuilles mortes,
- des résidus d'élagage,
- des résidus de taille de haies et arbustes,
- des résidus de débroussaillage,
- des épluchures de fruits et légumes.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, ils se décomposent avec le temps,
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchèterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.



LE BRUIT DE VOISINAGE



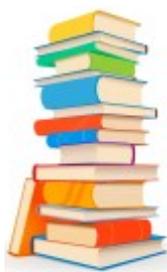
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon à moteurs thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que *les jours ouvrables de 8h00 à 12h et de 14h00 à 20h00, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.*

L'article R1336-5 du code de la santé publique précise :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même responsable ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »



BOÎTE À LIVRES



Votre boîte à livre est à votre disposition !

Une boîte à livres est une micro-bibliothèque en accès libre où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

Cette démarche encourage l'économie circulaire et favorise l'accès à la culture pour tous. **Petits et grands n'hésitez pas, servez-vous !**

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ARRÊTÉ DU MAIRE



Riverains, vous êtes concernés !

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage.

L'entretien des trottoirs doit être assuré le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles (*Validé par arrêté municipal*).

LOCATION SALLE DES FÊTES

Par délibération votée en décembre dernier, les membres du conseil municipal ont décidé de louer de nouveau la salle des fêtes sous certaines conditions ;

- Location exclusivement aux Réalvillois avec interdiction de sous-louer la salle.
- Location UNIQUE des deux salles pour un seul tarif :

Tarif ÉTÉ (de mai à octobre) : 500 € / - **Tarif HIVER** (de novembre à avril) : 600 €

Caution location : 1 500 € / Caution ménage : 200 €

Gratuité illimitée dans l'année pour les associations de la Commune.

PRÊT DE MOBILIERS AUX ADMINISTRÉS

Nous vous rappelons que les administrés peuvent bénéficier toute l'année de tables et de chaises à titre gracieux.

Compte tenu du nombre croissant des demandes et afin de cadrer les prêts, il a été voté lors de la séance du 10 juillet 2020 un règlement intérieur afin de fixer les obligations de l'utilisateur ainsi que les modalités.

La réservation doit se faire dans un délai minimum de 2 jours avant la date de prêt. Elle doit indiquer le nom, prénom et coordonnées de l'utilisateur ainsi que le nombre souhaité de tables et de chaises.

Prise de contact avec le secrétariat de mairie par téléphone ou par mail

(05.63.31.04.41. ou mairie-realville@info82.com)

Un état des lieux est réalisé au moment du retrait et à la restitution du matériel.

Contrat de prêt : la signature du règlement est obligatoire au moment du retrait du matériel.

Un chèque de caution de 10€ par chaise et 20€ par table est demandé à l'ordre du Trésor Public.

Le chèque ne sera pas encaissé si le matériel est restitué en bon état et dans les délais et sera rendu à l'administré.

Dans le cas contraire, les éléments dégradés ou manquants seront dus sous 24h en Mairie, à défaut, nous procéderons à l'encaissement du chèque de caution.

Il est rappelé que le transfert des tables et chaises est à la charge de l'administré.

LE MAIRE : André MOURGUES,



LES ADJOINTS :

Corinne GROUSSON - 1^{ère} Adjointe - *en charge des écoles et de l'urbanisme,*

Jean-Luc CHANRION - 2^{ème} Adjoint - *en charge des cimetières et des réseaux,*

Vivianne CASSAN - 3^{ème} Adjointe - *en charge des associations et de la salle des fêtes,*

Jean-Pierre TEYSSIÉ - 4^{ème} Adjoint - *en charge des services techniques,*

Ilona RAYNALDY - 5^{ème} Adjointe - *en charge des finances et de la communication.*

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Bernard BAYOL, Marie-Claude DA COSTA, Nadine PECHARMAN, Denis TERRAL, Vincent GUILLAUMIN, Alain JAMMES, Frédéric GAFFARD, Sonia GIRAUDO, Sara PINOT, Cédric BOREL, Bénédicte LAVERGNAT, Samuel AGUILERA, Marie-Cécile LACOSTE.



Place des Arcades – décembre 2022



MEILLEURS VŒUX !

« Tout ce qui a un début a une fin, mais chaque fin est le début d'un nouveau départ ... »

*André Mourgues, Maire de Réalville,
son équipe municipale ainsi que les agents municipaux
vous souhaitent une belle et pétillante année 2024.*

